

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Conseil National de l'Environnement
pour un Développement Durable



SECRETARIAT EXECUTIF

Fonds pour
l'Environnement Mondial



FEM

Programme des Nations Unies
pour l'Environnement



PNUE

CINQUIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE



Février 2014

Table de matières

Liste des tableaux	iii
Liste des figures	iii
Résumé	iv
Introduction	1
1. Présentation générale	2
2. Etat et tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et conséquences pour le bien-être humain	4
2.1. Importance de la biodiversité	4
2.1.1. Diversité biologique agricole	4
2.1.2. Diversité biologique de faune domestique ou d'élevage	4
2.1.3. Diversité biologique des forêts et plantes ornementales	6
2.1.4. Diversité biologique de la faune sauvage	9
2.1.5. Diversité Biologique aquatique	12
2.1.6. Valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques	13
2.2. Etat et tendances de la diversité biologique	15
2.3. Principaux dangers qui menacent la diversité biologique	16
2.4. Impacts des changements observés dans la diversité biologique sur les services fournis par les écosystèmes et conséquences socioéconomiques et culturelles	18
3. Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Diversité Biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies	20
3.1. Objectifs fixés pour la diversité biologique	20
3.2. Prise en compte des considérations ayant trait à la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques nationaux en liens avec la Stratégie et le Plan d'Actions pour la Diversité Biologique actualisés	22
3.3. Mesures prises pour appliquer la Convention depuis le quatrième rapport national et leurs résultats	23
3.4. Efficacité de l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels	30
3.5. Etat de mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'actions pour la diversité biologique	30
4. Progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement	33

4.1. Appréciation du niveau de progrès du Niger par rapport aux objectifs d'Aïchi	33
4.2. Appréciation du niveau de progrès du Niger par rapport aux OMD	42
5. Appendices	44
5.1. Appendice I : Informations concernant la Partie établissant le rapport et la préparation du cinquième rapport national	44
5.2. Appendice II : Autres sources d'information	46
5.3. Appendice III : Mise en œuvre des programmes de travail et plans thématiques de la Convention sur la diversité biologique, ou des décisions de la Conférence des Parties concernant les questions intersectorielles.	48
Conclusion	52

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des oiseaux observés dans la RNNAT lors de l'inventaire simplifié de 2013	11
Tableau 2 : Valeurs des produits fournis et services rendus par la biodiversité	13
Tableau 3 : Récapitulatif des principales conséquences de la perte de la biodiversité au Niger	18
Tableau 4 : Liens entre les objectifs stratégiques nationaux et ceux d'Aïchi	22
Tableau 5 : Principaux résultats et mesures par objectif d'Aïchi	24

Liste des figures

Figure 1 : Situation géographique du Niger	2
Figure 2 : Répartition des effectifs du cheptel national par espèces de 2002 à 2012	5
Figure 3 : Répartition des revenus tirés de la vente des animaux sur pied de 2000 à 2011	6
Figure 4 : Evolution de la production nationale du lait de 2002 à 2011	6
Figure 5 : Effectifs des éléments de la flore en 2013	7
Figure 6 : Evolution de la production nationale de poisson frais de 2000 à 2012	37

Résumé

Pays Sahélien, le Niger couvre une superficie de 1 267 000 km² avec une population estimée à 17 129 076 habitants, selon les résultats préliminaires fournis par l'INS en 2012 publiés dans « POLITIQUE ».

Il dispose d'importantes potentialités en matière de diversité biologique comportant les différents écosystèmes, la diversité spécifique et la diversité génétique de la flore et de la faune. Cette diversité biologique comporte, en plus des biotopes, 2 761 espèces de plantes et 3200 espèces animales. Elle assure le bien être des populations nigériennes par la fourniture des biens et services et constitue aussi la base de l'économie rurale. Toutefois, malgré l'importance de la Diversité Biologique, la croissance démographique alliée à l'augmentation de la consommation des ressources naturelles entraîne une détérioration des écosystèmes ainsi qu'une diminution du nombre des espèces et de leur diversité génétique.

Conscient de l'importance et de la perte de la diversité biologique, le Niger a signé et ratifié la Convention sur la Diversité Biologique respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995. Conformément à l'article 26 de ladite convention et à la décision X/10 de la Conférence des Parties, le Niger a procédé pour une cinquième fois à l'examen périodique de l'état d'application de la Convention dans le but de contribuer à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Le processus d'élaboration de ce rapport a été fondé sur la participation de tous les acteurs à la recherche d'informations, à l'évaluation et à la validation à travers trois parties.

Partie I: Etat et tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et conséquences pour le bien-être humain

La diversité biologique du Niger est subdivisée en diversité biologique agricole, diversité biologique de faune domestique ou d'élevage, diversité biologique des forêts/plantes ornementales, diversité biologique de la faune sauvage et diversité biologique aquatique.

L'agro-biodiversité nationale est dominée par les céréales (mil, sorgho, riz, maïs, blé, fonio) et les cultures de rente (niébé, arachide, oignon voandzou, sésame, oseille, souchet, tomate, coton, etc.). La superficie emblavée par les cultures de mil, sorgho, niébé, maïs, riz et d'arachide s'élève à 14 174 155 ha (CNEDD, 2012) dont 43 % par le mil, 34 % par le niébé et 20 % par le sorgho. La production de ces cultures est de 4 828 759 tonnes dont 60 % pour le mil, 20 % pour le sorgho et 17 % pour le niébé. Les principales filières agricoles sont la filière niébé, la filière arachide, la filière oignon, la filière poivron, la filière souchet, la filière sésame et la filière coton.

La diversité biologique végétale comprend un effectif de 2761 espèces végétales en 2013 contre 2274 espèces depuis 1998 soit une augmentation de 21%. Les formations végétales sont estimées à 109 950 548 ha dont 3 962 862 ha des formations savaniques de la zone sud soudanienne, 35 983 175 ha des formations mixtes sahéliennes et 70 004 511 ha des formations steppiques sahariennes (Mahamane *et al.*, 2011).

La filière des produits forestiers la plus développée et la mieux suivie est celle du bois énergie. Le chiffre annuel du bois-énergie commercial pour les communautés rurales riveraines des forêts en exploitation était d'environ 11 milliards de FCFA en 2010. Ces revenus sont investis dans plusieurs domaines d'intérêt général.

Pour la diversité biologique de la faune sauvage, elle est confinée dans les Aires Protégées. Le Niger dispose de sept (7) aires protégées regroupées en quatre (4) catégories totalisant 18,11 millions d'hectares soit 14,29% de la superficie du territoire national (DFC/AP, 2012). Il existe 84 forêts naturelles classées, totalisant une superficie de 600 000 hectares. Il faut aussi

signaler l'existence de 23 zones cynégétiques et 12 zones humides d'importance internationale ou sites Ramsar totalisant 4 317 869 ha. A cela s'ajoutent 1168 mares (145 permanentes et 1023 semi-permanentes), 69 retenues de barrages, la rivière Komadougou Yobé et le Lac Tchad

Ces ressources biologiques fournissent un grand nombre des biens et services qui soutiennent la survie des populations au Niger à travers (i) leurs multiples utilisations à diverses fins (aliments, combustibles, produits artisanaux, textiles, médicaments, matériaux de construction, etc.), (ii) les revenus et emplois tirés (exploitation, commerce, transport, écotourisme, transformation, etc.), (iii) l'atténuation des effets des changements climatiques (inondations, sécheresses, températures extrêmes et forces éoliennes) ainsi que (iv) la base de formation et d'affinement des cultures, des connaissances et technologies endogènes qu'elles constituent. Bien que sous estimée, la contribution du secteur agricole au Produit Intérieur Brut (PIB) du Niger est de l'ordre de 45,2 % en 2010 dont 29,5 % pour l'agriculture, 11% pour l'élevage et 4,6% pour la forêt et pêche (INS, 2011), ce qui dénote de l'importance de ces ressources pour le bien être des populations.

La biodiversité subit plusieurs menaces qui sont d'ordre anthropique et naturel. Les menaces anthropiques sont celles qui sont causées par les actions de l'homme sur son environnement de façon directe ou indirecte. Au nombre de ces menaces on peut citer les mauvaises pratiques agricoles, le braconnage, la dégradation et ou destruction de l'habitat de la faune, la surexploitation des ressources fauniques, la pollution. Les menaces naturelles sont surtout liées à des contingences climatiques qui elles mêmes sont consécutives à la baisse de la pluviométrie, la récurrence des sécheresses, la mauvaise répartition des pluies dans le temps et l'espace et aux températures extrêmes.

Partie II : Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies

Le Niger est doté d'une Stratégie Nationale avec un Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB) depuis 1998. Elle a pour vision, de bâtir une "*Société consciente du rôle et des enjeux liés à la Diversité Biologique, convaincue de ses responsabilités envers les générations futures, et déterminée à utiliser les ressources de manière durable*".

Un processus d'actualisation de ces objectifs est actuellement en cours au niveau du pays. Dans le cadre de ce processus, de nouveaux objectifs sont identifiés en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et au bien être de la population. De façon globale, l'objectif poursuivi est de réduire la perte de la Diversité Biologique. Les options identifiées lors de la planification stratégique seront mises en œuvre progressivement à travers les objectifs stratégiques ci-après :

- **Objectif Stratégique 1 : Conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques.** Il s'agira notamment de promouvoir les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques, l'élaboration, l'adaptation, la vulgarisation et l'application des textes, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- **Objectif Stratégique 2: Réduire les pollutions diverses.** A ce niveau, les actions seront orientées vers la lutte contre la prolifération des espèces envahissantes et l'amélioration de la gestion des déchets ménagers, miniers et industriels, des rejets des effluents et des pollutions chimiques ;
- **Objectif Stratégique 3 : Améliorer et développer des outils de gestion des aires protégées.** Il s'agit à ce niveau et en priorité de promouvoir l'IECCC et améliorer les connaissances scientifiques sur la diversité biologique mais également de mettre à disposition les ressources matérielles, humaines et financières adéquates ;

- **Objectif Stratégique 4 : Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies.** Il sera entrepris des actions de promotion et d'appropriation de la diversité biologique par les acteurs, celles relatives à la valorisation de la diversité biologique et des connaissances traditionnelles associées et l'intégration de la diversité biologique dans les programmes de l'éducation ;
- **Objectif Stratégique 5: Atténuer et Adapter les effets des changements climatiques.** Il s'agit de renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques. Il sera envisagé la réduction de la pollution atmosphérique et des émissions des gaz à effet de serre liés à la déforestation, aux déchets, aux procédés industriels et aux activités agropastorales.

Ces objectifs poursuivis par la stratégie et son plan d'action s'intègrent parfaitement dans ceux définis dans l'axe 3 du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015 adopté par le gouvernement du Niger en 2011, portant notamment sur la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. Mieux, les objectifs de la stratégie concourent à la mise en œuvre de la Stratégie de l'Initiative 3N « *Les Nigériens Nourrissent les Nigériens pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durables* » approuvée par le Gouvernement du Niger en avril 2012.

Depuis le quatrième rapport en 2009, plusieurs mesures techniques et politiques de conservation, d'utilisation et du partage de la diversité biologique ont été prises par le Niger. Pour les mesures techniques, il s'agit entre autres de la création de l'Aire Protégée de la Reserve Nationale Naturelle de Termit Tin-Toumma (RNNTT), du Corridor de la faune, du Centre d'Echange d'Information sur la Biodiversité (CHM-Niger) et des séances d'information et de sensibilisation sur la diversité biologique.

Au plan juridique, politique et institutionnel, l'on retient entre autres l'ordonnance N°2010-029/PCSRD/MAG/EL du 20 mai 2010 relative au pastoralisme; l'élaboration du Plan d'Investissement de l'Initiative 3N « *Les Nigériens Nourrissent les Nigériens* » (i3N) et la création du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable.

La mise en œuvre de la SNPA/DB est assurée par l'ensemble des acteurs (principaux ministères, recherche, ONG/AD, collectivités, privés et industries, etc.) sous la coordination du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Les projets et programmes définis dans le plan d'actions ont été placés sous la tutelle des institutions de l'Etat, notamment des ministères techniques pour faciliter la mise en œuvre. Ces modalités ont permis d'accomplir des progrès aussi bien dans le domaine de la conservation, de l'utilisation durable que du partage juste et équitable et au niveau transversal.

En dépit de ces progrès accomplis, des insuffisances ont été soulevées dont (i) l'insuffisance des capacités scientifiques pour soutenir tous les objectifs ; (ii) l'insuffisance de partage des avantages dans l'exploitation des ressources génétiques ; (iii) la difficulté d'intervention dans les zones de conflits occasionnant des dégâts énormes sur la biodiversité (exemple de la faune sauvage) et (iv) la non prise en compte de la décentralisation lors de l'élaboration de la SNPA/DB.

Aussi des propositions d'amélioration pour palier ces insuffisances ont été proposées. Il s'agit entre autres de :

- ✓ renforcement des actions d'information et de sensibilisation des acteurs dans le domaine de la biodiversité ;

- ✓ l'accès à l'information sur les technologies de gestion durable de la biodiversité ;
- ✓ l'appui à l'élaboration de textes juridiques notamment en matière d'accès et de partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, et de la protection des droits de propriété intellectuelle en relation avec la conservation de la diversité biologique ;
- ✓ renforcement des capacités à mobiliser les ressources.

Partie III : Progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Une évaluation du niveau de progrès du Niger par rapport aux objectifs d'Aïchi montre un bilan mitigé. Par rapport à la conscientisation, sur la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable d'ici 2020, le Niger est sur une bonne voie quant à sa contribution à la réalisation de cet objectif. Ainsi, bien qu'il soit difficile d'avoir une statistique claire de l'évolution du nombre de personnes sensibilisées sur l'importance de la biodiversité, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'efforts ont été fournis dans le domaine de la conscientisation de la population sur l'utilisation durable et la conservation de la DB. En effet, avec la participation des acteurs de la Société Civile et des Organisations Non Gouvernementales (ONG), plusieurs séances de sensibilisation et des activités allant dans ce sens ont été menées

Par rapport aux autres objectifs d'Aïchi (2 à 20), , le bilan demeure mitigé. Mais, le Niger a fourni beaucoup d'efforts par la mise en œuvre des actions de conservation de la diversité biologique à travers des programmes et projets de développement et la prise en compte de celle-ci dans les politiques, les stratégies et les plans sociaux et économiques.

Aussi des efforts ont été consentis par le Niger pour l'atteinte des OMD 1 et 7.

Introduction

L'importance de la biodiversité au Niger se traduit par l'effectif de la population qu'elle mobilise, estimée à 14 388 423 (84% environ) et par la diversité des produits et des services qu'elle fournit à l'homme. Aussi, de part sa situation géographique, la diversité biologique a une emprise certaine au plan économique et social.

Cependant, malgré cette importance, la diversité biologique, subit des menaces très graves qui sont essentiellement d'ordre anthropique et naturel. Ces menaces occasionnent progressivement des pertes dont les conséquences sur le bien être humain seront lourdes, si l'on n'y prend garde. En effet, à la lumière des diagnostics réalisés, il apparaît clairement que les menaces, la dégradation et la perte de la diversité biologique persistent encore et parmi ces causes on retient précisément la problématique de gestion et celle liée aux changements climatiques.

C'est pourquoi, le Niger déploie des efforts considérables pour la sauvegarde de la biodiversité (à titre d'exemple, 14,29% du territoire sont classés en Aires Protégées) et son utilisation durable à travers l'adoption d'outils politiques, juridiques et techniques de gestion dont la stratégie sur la Diversité Biologique (DB) et son plan d'actions.

Après plusieurs années de mise en œuvre, force est de reconnaître qu'en dépit des efforts fournis dans les domaines de l'exploitation durable des ressources forestières notamment, de l'intégration de la DB dans la politique et les stratégies, de la connaissance des écosystèmes, de la valorisation des connaissances traditionnelles, les objectifs assignés à cette stratégie sont loin d'être atteints.

Le Gouvernement s'est alors engagé dans la révision de la SNPA/DB conformément à la décision X/10 de la Dixième Conférence des Parties (CdP 10), à l'article 26 de la Convention et à la volonté de l'Etat de désormais prendre en compte l'ensemble des forces et faiblesses majeures enregistrées au cours de la mise en œuvre.

C'est dans ce contexte que le Niger, a entrepris l'élaboration de son cinquième rapport national qui relate les efforts déployés pour la mise en œuvre de la convention. Ce rapport a été rédigé en suivant les lignes directrices pour la préparation du 5^{ème} Rapport national. Comme indiqué dans les lignes directrices, le rapport est structuré en quatre chapitres principaux :

1. Présentation generale;

2. Etat et tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et conséquences pour le bien-être humain;
 3. Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies ;
 4. Progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement;
- et des appendices.

1. Présentation générale

Pays enclavé du Sahel Ouest Africain dont le port le plus proche se situe à plus de 1000 km, le Niger s'étend entre les longitudes 0°16' et 16° Est, et les latitudes 11°1' et 23°17' Nord sur une superficie de 1 267 000 km² (figure 1) dont les trois quarts (3/4) sont désertiques.

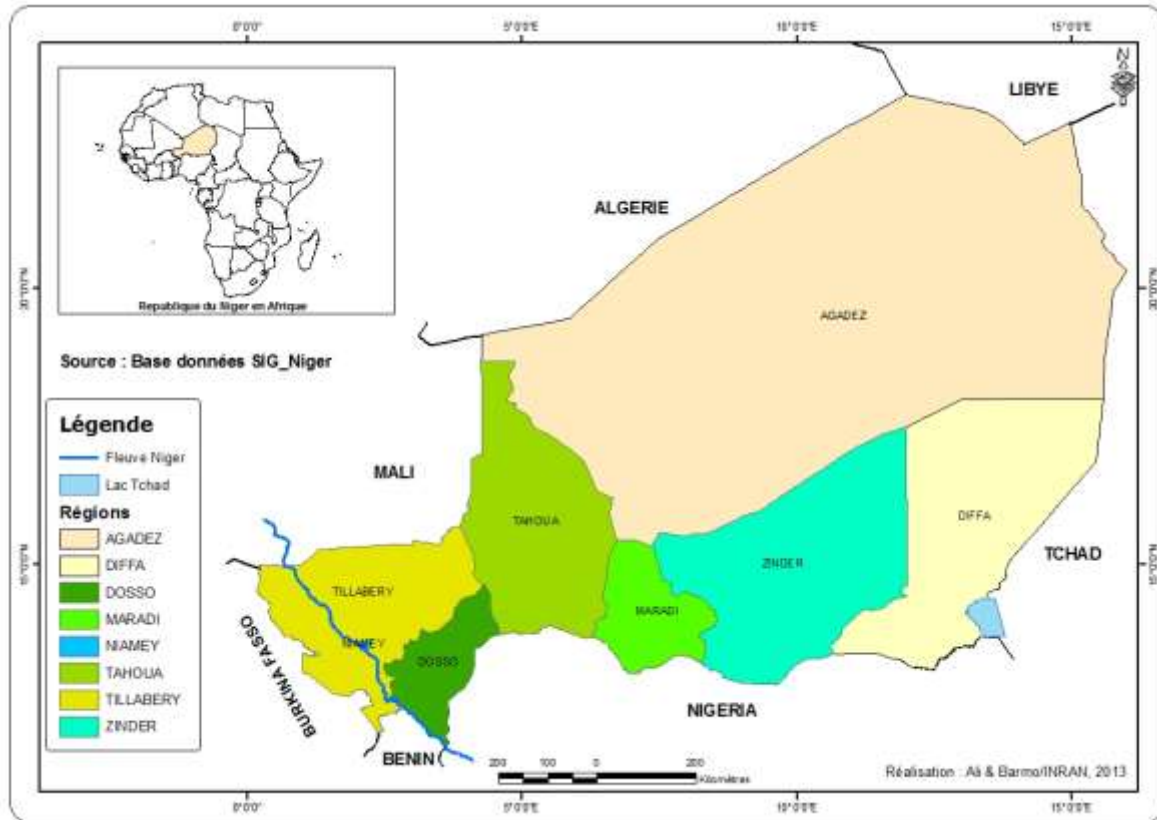


Figure 1 : Situation géographique du Niger

Le Niger est caractérisé par de basses altitudes (200 à 500 m) avec un relief marqué par des massifs montagneux au nord-ouest (massif de l'Aïr), des plaines et des plateaux au sud.

Au plan pédologique, les sols cultivés au Niger ont une carence généralisée en matière organique et en phosphore.

Le climat est de type tropical sec avec une longue saison sèche de 7 à 9 mois et une courte saison de pluies de 3 à 5 mois. Deux (2) principaux vents soufflent au cours de l'année (Saadou, 1990) : l'Harmattan, un alizé continental très sec du Sahara et la mousson, un alizé austral, chargé d'humidité. La moyenne pluviométrique enregistrée au plan national se situe entre 150 mm et 800 mm selon les zones.

La flore nigérienne, tous groupes confondus, renferme environ 2761 espèces dont une (*Rhyncosia airica*) endémique dans l'Aïr (Saadou, 1998 ; Djima, 2013).

Sur le plan de la faune, l'étagement bioclimatique du Niger permet au pays de disposer d'une faune riche et variée composée de 3200 espèces animales dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons et beaucoup d'invertébrés (mollusques, insectes) (Inezdane, 1998).

En matière de ressources en eau, le Niger, bien que pays à climat sec, dispose d'abondantes ressources en eau souterraine (plus de 2.000 milliards de m³) et de surface (environ 30

milliards de m³ par an (MH/E, 1999) qui constituent l'essentiel des ressources hydriques du pays.

La population du Niger est estimée à 17 129 076 habitants, selon les résultats préliminaires fournis par l'INS en 2012 publiés dans « POLITIQUE ». Cette population est inégalement répartie sur le territoire national. La densité moyenne globale est de 12,4 habitants au km². Le taux de croissance intercensitaire moyen (2001-2012) de la population nigérienne a connu une légère hausse passant de 3,3% entre 1988 et 2001 à 3,9% entre 2001 et 2012. Ce taux de croissance démographique est lié à un indice synthétique de fécondité élevé (7,1 enfants par femme) entraînant ainsi un doublement de la population tous les 20 ans.

L'économie du Niger repose en grande partie sur le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts, faune, pêche) qui en 2010 représentait 41% du PIB et fournissait 44% des recettes d'exportation (INS, 2010). Il constitue le principal moyen de subsistance des populations rurales. Mais la dégradation des terres, consécutive aux modifications écosystémiques, engendre des pertes considérables des revenus ruraux accentuant ainsi l'insécurité alimentaire.

La population est à 84% rurale où les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté avoisinent respectivement 66% et 36% (SE/SDR, 2006). Les femmes en général et en particulier les femmes chefs de ménages constituent les groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables.

En matière d'eau potable, on relève que la contrainte majeure est la faible accessibilité à cette ressource du fait des conditions géologiques souvent difficiles. Néanmoins, le taux de couverture des besoins en eau potable est passé de 54,2% en 2001 à 62,1% en 2008 puis de 64,25% en 2010 à 66,48% en 2011. Le niveau est toutefois insuffisant pour atteindre la cible OMD fixée à 80% à l'horizon 2015 (PDES 2012).

Concernant l'éducation, les progrès de la scolarisation dans le primaire sont particulièrement remarquables ces dix dernières années. Le taux net de scolarisation a progressé de 18% en 2000 à 67,2% en 2011 et le taux d'achèvement a atteint 51,2% en 2011 contre 15% en 1990. Des progrès appréciables ont également été obtenus en matière de réduction des inégalités filles/garçons avec un ratio qui a évolué de 62,5% en 1997 à 82% en 2011.

S'agissant de la santé, d'une manière générale, la mortalité infanto-juvénile a reculé de manière significative. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 318,2 en 1992 à 127 décès pour 1 000 naissances en 2013. Le taux de mortalité maternelle qui était de 652 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1992 est passée en 2010 à 54 décès (MSP, 2013).

2. Etat et tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et conséquences pour le bien-être humain

2.1. Importance de la biodiversité

Au Niger, la biodiversité revêt une grande importance tant à travers sa distribution géographique, sa richesse spécifique, que par sa contribution au bien être humain et au développement socioéconomique. Afin de mieux saisir l'importance de chaque composante, la biodiversité a été subdivisée en diversité biologique agricole, diversité biologique de faune domestique ou d'élevage, diversité biologique des forêts/plantes ornementales, diversité biologique de faune sauvage et diversité biologique aquatique.

2.1.1. Diversité biologique agricole

L'agro-biodiversité nationale est dominée par les céréales (mil, sorgho, riz, maïs, blé, fonio) et les cultures de rente (niébé, arachide, oignon voandzou, sésame, oseille, souchet, tomate, coton, etc.). Ces cultures renferment plusieurs variétés ou cultivars. Le mil et le sorgho représentent l'essentiel des céréales cultivées par la majorité de la population nigérienne. Le riz et le maïs les secondent suivis du blé et du fonio. En 2007, la superficie emblavée par les cultures de mil, sorgho, niébé, maïs, riz et d'arachide s'élève à 14 174 155 ha (CNEDD, 2012) dont 43 % par le mil, 34 % par le niébé et 20 % par le sorgho. La production de ces cultures est de 4 828 759 tonnes dont 60 % pour le mil, 20 % pour le sorgho et 17 % pour le niébé. Les principales filières agricoles sont la filière niébé, la filière arachide, la filière oignon, la filière poivron, la filière souchet, la filière sésame et la filière coton.

L'exportation des produits agricoles représente 16 % des exportations totales (MDA, 2008a). Les produits exportés sont constitués essentiellement d'oignon, de niébé et de souchet avec respectivement 58 %, 27 % et 6 % de la valeur totale des produits agricoles exportés.

Le secteur agricole au sens large contribue dans l'économie nationale à concurrence de 45,2% du PIB en 2010 (INS, 2011) dont 29,5 % pour l'agriculture, 11% pour l'élevage et 4,6% pour la forêt et la pêche. Ce secteur constitue la principale source d'emploi en milieu rural. En effet, l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques sont pratiqués par 84% de la population rurale (MDA, 2008b).

2.1.2. Diversité biologique de faune domestique ou d'élevage

Les espèces animales domestiques du Niger appartiennent essentiellement aux classes des mammifères et des oiseaux. Ces espèces se retrouvent souvent dans le même écosystème du fait de la facilité d'adaptation et d'intégration qu'elles ont acquises au cours du temps.

Les types d'espèces et de races rencontrées sont : *Bos indicus* avec cinq races, *Bos taurus* (1race), *Ovis aries* (7 races), *Capra hircus* (2 races), *Camelus dromedarius* (4 races), *Equus caballus* (3 races), *Asinus asinus* (1 race), *Gallus gallus domesticus* (3 races au moins) et *Numida meleagris* (4 races). Ces espèces et races sont bien adaptées et ont une bonne répartition géographique nationale. Certaines de ces races animales sont hautement recherchées dans la sous région pour leurs aptitudes bouchères et laitières ainsi que pour la qualité de leurs peaux. C'est le cas des moutons Balami et Bali Bali, des zébus Azawak, Goudali, Bororo et de la chèvre rousse de Maradi (Adam, 2006).

Le cheptel est élevé selon trois systèmes de production de type extensif mais adaptés aux conditions agro-écologiques du pays, à savoir l'élevage sédentaire, l'élevage transhumant et l'élevage nomade. Selon les résultats du recensement général de l'agriculture et du Cheptel (MDA, 2008), le cheptel sédentaire est le plus important en termes d'effectif (66 % de l'effectif total). Le cheptel transhumant représente 16 % de l'effectif total du pays dont 46 %

effectue une transhumance transfrontalière. Le cheptel nomade (18 % de l'effectif total) est surtout constitué d'ovins (35 % du cheptel nomade) suivis de caprins (32 %), de camelins (20 %) et de bovins (19 %). Il est pratiqué pour l'essentiel (85 %) dans les régions de Tahoua, Zinder et Agadez.

La Direction des Statistiques du Ministère de l'Élevage estime en 2012 à 10 125 787 bovins, 10 369 520 ovins, 13 760 687 caprins, 1 676 318 camelins, 238 516 équins, 1 664 216 asins et 12 196 410 têtes pour la volaille. Cette dernière comprend les poules, les pintades, les canards, les oies, les dindes, etc. La figure 2 illustre la répartition du cheptel national par espèce de 2002 à 2012. Pour certaines de ces espèces, le Niger compte une gamme variée de races adaptées localement et certaines font l'objet de travaux de sélection ou de purification depuis des décennies (cas des bovins de race Azawak et de la chèvre rousse de Maradi).

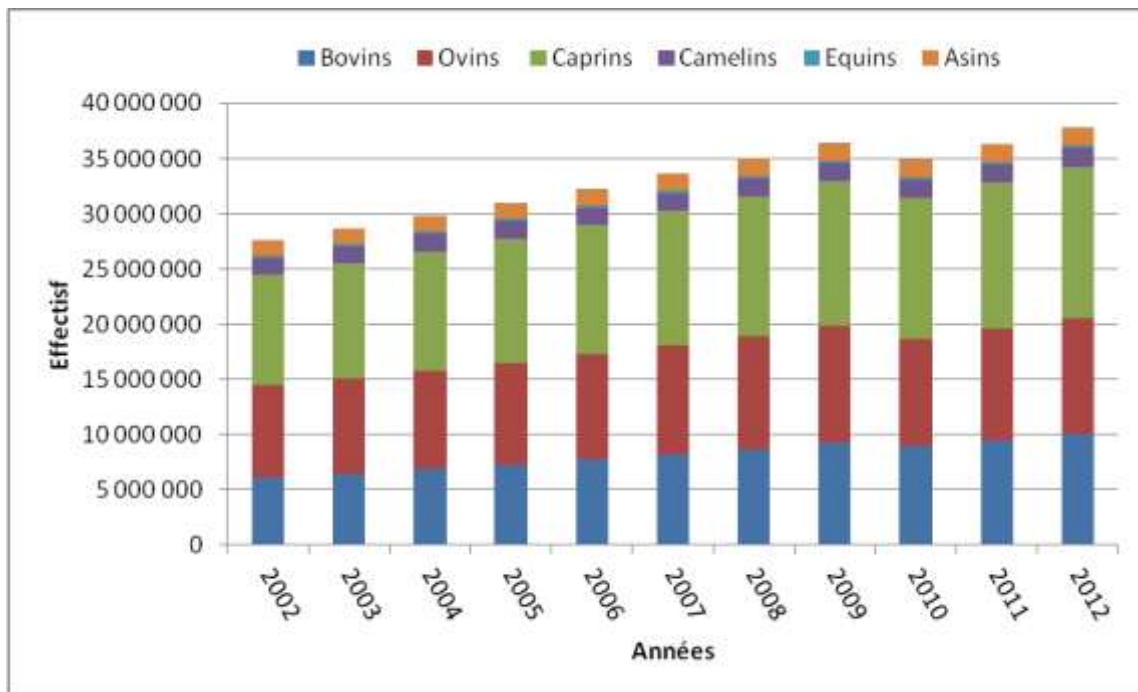


Figure 2 : Répartition des effectifs du cheptel national par espèces de 2002 à 2012

La valeur totale du cheptel nigérien est estimée à 2 000 milliards de F CFA (MEIA, 2008). La production annuelle de l'élevage est de 191,5 milliards de F CFA avec une valeur ajoutée de 155 milliards de F CFA. Entre 2001 et 2005, les recettes d'exportation des produits de l'élevage ont atteint un cumul de 130 milliards de F CFA contre 82 milliards pour les productions végétales et 340 milliards pour l'uranium.

Les produits d'élevage représentent 62 % des recettes d'exportation des produits du secteur rural et 21% de l'ensemble des produits d'exportation. Toutefois, le taux d'exploitation actuel de l'élevage demeure faible (seulement 10%) et pourrait être porté à un niveau plus élevé avec une possibilité substantielle d'amélioration de la balance de paiement (MDA, 2009).

La diversité biologique domestique joue un grand rôle à travers la contribution des produits des différentes filières à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'économie du pays. Les revenus tirés par les producteurs de la vente des animaux sur pied (chèvres, béliers, taureaux, chameaux) sont illustrés par la figure ci-après.

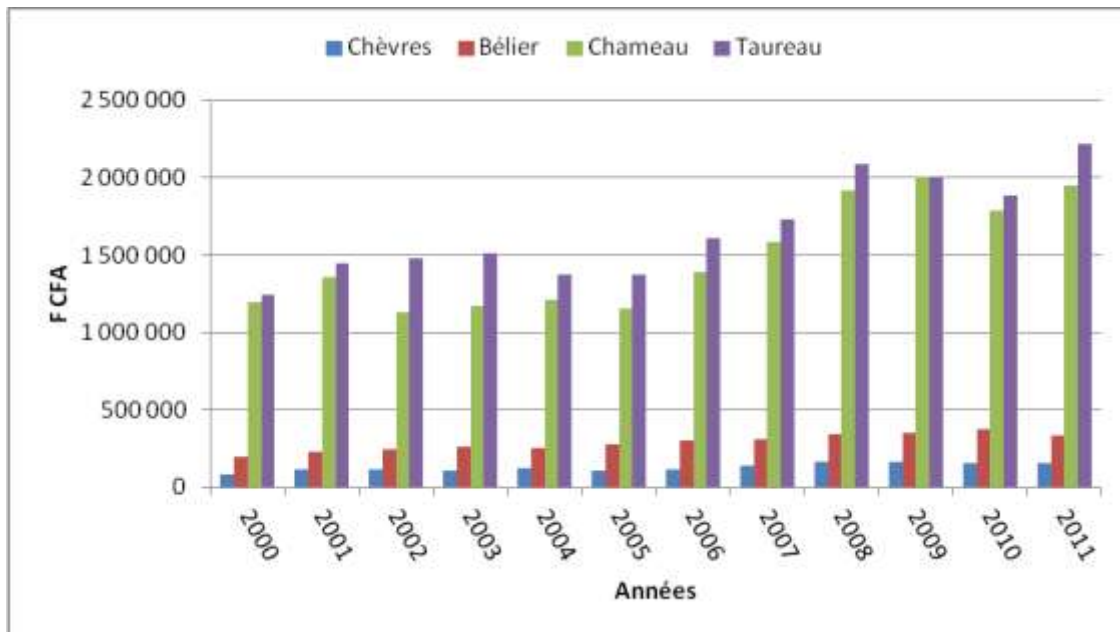


Figure 3 : Répartition des revenus tirés de la vente des animaux sur pied de 2000 à 2011

Les principales filières sont la filière bétail et viande, la filière cuirs et peaux, la filière lait et la filière avicole. A titre illustratif, la production nationale du lait de quatre (4) espèces (bovins, ovins, caprins et camelins) a été estimée à 940 240 tonnes en 2011. Cette production varie en fonction des années (Figure 4).

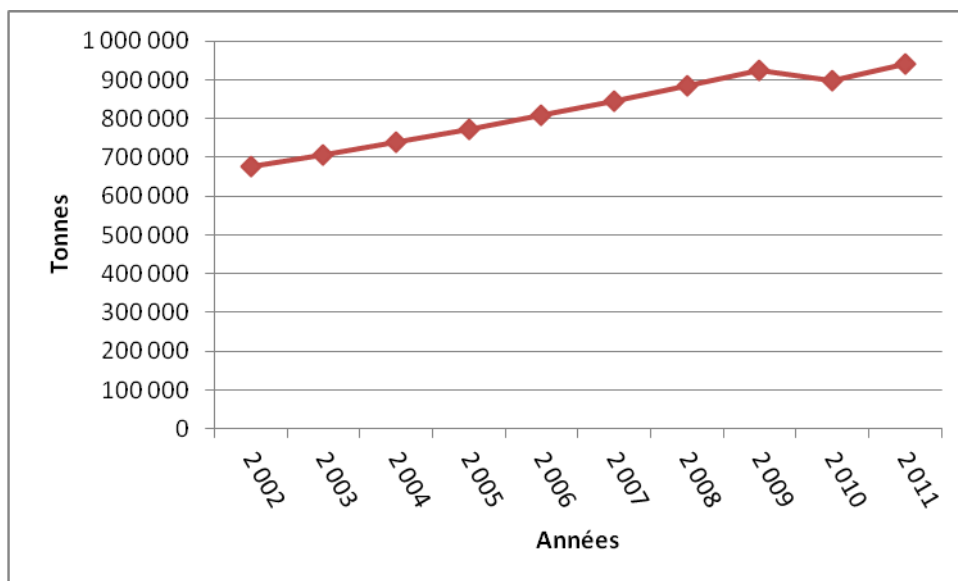


Figure 4 : Evolution de la production nationale du lait de 2002 à 2011

2.1.3. Diversité biologique des forêts et plantes ornementales

Constituée de 2274 espèces depuis 1998, la diversité végétale comprend en 2013 un effectif de 2761 espèces végétales (figure 5).soit une augmentation de 21% due à la certification de l'existence de 487 nouvelles espèces alguales pour le Niger dont 11 espèces pour l'Afrique suite aux travaux de recherche (thèse) de Djima Idrissou Tahirou en 2013. A ce chiffre, il faut ajouter les 547 espèces d'algues connues auparavant. Le groupe des Angiospermes et celui des

algues sont les mieux explorés avec respectivement 1570 espèces (56,86 %) et 1034 espèces (37,45 %).

Les micro organismes (champignons, algues) vont à l'avenir jouer un rôle important dans le domaine alimentaire et pharmaceutique au Niger. En témoigne, la valeur nutritive de la spiruline.

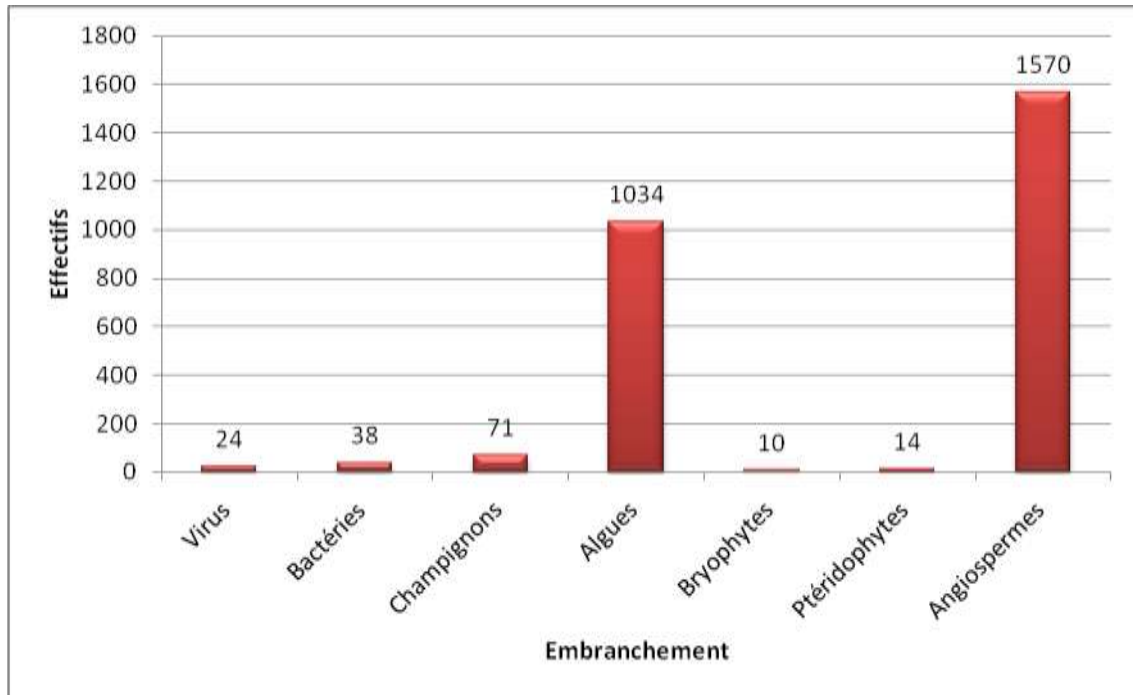


Figure 5 : Effectifs des éléments de la flore en 2013

Ces différentes espèces sont réparties dans les 4 principaux secteurs phytogéographiques au Niger (Saadou, 1998). Il s'agit du:

- ✓ **secteur nord soudanien avec une** végétation constituée par des savanes arborées et arbustives ;
- ✓ **secteur sud sahélien dont** la végétation est constituée par des fourrés, des steppes arborées et arbustives ;
- ✓ **secteur nord sahélien :** la végétation est constituée par des steppes arbustives à Acacias ;
- ✓ **secteur saharien :** il s'agit du domaine du désert où la végétation se contracte dans les dépressions humides et les oasis.

Les formations végétales sont estimées à 109 950 548 ha dont 3 962 862 ha des formations savanicoles de la zone sud soudanienne, 35 983 175 ha des formations mixtes sahéliennes et 70 004 511ha des formations steppiennes sahariennes (Mahamane et *al.*, 2011).

Outre ces formations végétales, il faut ajouter les écosystèmes particulièrement importants que sont les parcs agroforestiers rencontrés dans la bande sud agricole (zones sahélienne et soudano-sahélienne) et les forêts urbaines et périurbaines. On retiendra en particulier : (i) les parcs à *Faidherbia albida* ; (ii) les doumeraies; (iii) les rôneraies; (iv) les parcs à *Vitellaria paradoxa*, *Prosopis africana* et à *Neocarya macrophylla*. A titre illustratif, Larwanou (2005) a

estimé à 5 millions d'hectare la superficie des formations agroforestières des régions de Zinder et Maradi.

Les arbres entretenus dans les parcs agroforestiers ont réduit la vulnérabilité de la population pendant les années de sécheresse à travers la collecte des feuilles et des fruits, la vente de bois et du fourrage pour le bétail.

Pour les forêts urbaines et périurbaines, de nombreuses plantations (dont la ceinture verte de Niamey vaste de 2500 hectares) ont été réalisées par l'Etat, les collectivités, les projets et les privés, souvent avec les populations locales.

Concernant la diversité des plantes ornementales, 27 espèces ont été répertoriées au niveau de 25 pépinières privées de la Communauté Urbaine de Niamey (Djibrim, 2010). Ces pépinières sont constitués de plants d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement destinés à être transplantés. A titre illustratif, 46 337 plants ont été vendus pour un revenu généré de 11 559 550 FCFA (Djibrim, 2010). Le prix unitaire varie de 50 à 1 500 FCFA selon les espèces. La filière des produits forestiers la plus développée et la mieux suivie est celle du bois énergie.

La mise en œuvre des aménagements forestiers villageois a eu des impacts positifs sur la réduction de la pauvreté dans les villages à travers la génération des revenus collectifs et individuels issus de la vente et des taxes du bois.

En 2010, le chiffre annuel du bois-énergie commercial pour les communautés rurales riveraines des forêts en exploitation était d'environ 11 milliards de FCFA. Par exemple sur l'ensemble des 22 marchés ruraux de bois qui gèrent la Forêt de Baban Rafi Sud, les revenus générés au profit des populations par l'exploitation du bois, pour la campagne 2009-2010 sont résumés dans l'encadré ci-après.

Encadré 1: Revenus générés par la Forêt de Baban Rafi Sud au profit des populations par l'exploitation du bois de 2009 à 2010

Rubrique	Situation de vente réelle	Calcul sur la base du quota annuel
<i>Vente de bois (3% de perte)</i>		
Nombre de stères vendus	19.955	39.707
Montant total FCFA	24.943.621	49.633.750
Bûcherons	14.966.173	29.780.250
Fédération	1.995.490	3.970.700
Gestionnaire	1.995.490	3.970.700
Caisse villageoise	3.990.979	7.941.400
Fonds d'aménagement villageois	1.995.490	3.970.700
<i>Taxes perçues sur le transport de bois</i>		
Montant total FCFA	6.391.300	12.782.600
Total Village :	3.195.650	6.391.300
- Caisse villageoise	1.917.390	3.834.780
- Fonds d'aménagement	1.278.260	2.556.520
Total Collectivité :	2.556.520	5.113.040
- Caisse collectivité	1.533.912	3.067.824
- Fonds d'aménagement	1.022.608	2.045.216
Total Trésor national :	639.130	1.278.260
- Caisse unique :	383.478	766.956
- Fonds d'aménagement	255.652	511.304

Globalement, pour un coût de mise en œuvre évalué à 441,5 millions de FCFA, le plan d'aménagement devrait générer au cours de la période 2004-2012 un chiffre d'affaires global de 3,2 milliards de FCFA (production de bois au prix de vente au détail en ville) et une capacité de financement du développement local de 58,6 millions de FCFA. En termes d'amélioration des revenus des ruraux (bûcherons et gestionnaires), les ressources générées annuellement au niveau local pourraient s'élever à 52 millions (PAFN, 2003). Ces revenus sont investis dans plusieurs domaines d'intérêt général.

La contribution des aménagements participatifs villageois à l'atténuation des problèmes énergétiques se matérialise aussi par un approvisionnement relativement régulier des populations en bois, principal combustible utilisé.

Les perspectives de développement forestier envisagent à l'horizon 2020 de mettre sous aménagement plus de deux (2) millions d'ha pour les populations riveraines des forêts (PFN, 2012), ce qui équivaut à un transfert monétaire de plus de 50 milliards de FCFA du milieu urbain au milieu rural, la création de plusieurs emplois et l'injection d'un montant important de financement qui profitera à plus de 850.000 ménages à hauteur de 650.000 FCFA/an/ménage.

Les ressources forestières et halieutiques contribuent pour 4,6% à la formation du PIB agricole (INS, 2011)

2.1.4. Diversité biologique de la faune sauvage

Le Niger dispose de sept (7) aires protégées regroupées en quatre (4) catégories totalisant 18,1 millions d'hectares soit 14,29% de la superficie du territoire national (DFC/AP, 2012). Ce sont : le Parc du "W" du Niger (PWN) (220 000 ha), la Réserve Intégrale ou Sanctuaire d'Addax (1 280 500), la Réserve Naturelle Nationale de l'Air et du Ténéré (RNNAT) (6 455 500 ha), la Réserve Totale de Faune de Tamou (RTFT) (77 740 ha), la Réserve Totale de Faune de Gadabédji (RTFG) (76 000 ha), la Réserve Partielle de Faune de Dosso (RPF)

(306 000 ha) et la Réserve Naturelle Nationale de Termit et de Tin Toumma (RNNTT) (9,7 millions d'hectares)

Ces aires protégées regorgent d'une faune variée et diversifiée. Ainsi, il a été recensé 267 oiseaux appartenant à 37 espèces dans la RNNAT lors de l'inventaire simplifié de 2013 (Tableau 1) et 276 crocodiles en 2009 dans certains points d'eau permanents du PRWN

Tableau 1 : Liste des oiseaux observés dans la RNNAT lors de l'inventaire simplifié de 2013

N°	Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Nb observés	Observations
1	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Grey Heron	1	Mare d'Issawan
2	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Little Egret	2	Mare d'Issawan
3	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	White Stork	1	Mare d'Issawan
4	<i>Gyps rueppellii</i>	Vautour de Rüppell	Rüppell's Griffon Vulture	1	
5	<i>Chelictinia riocourii</i>	Elanion naucier	African Swallow-tailed Kite	1	
6	<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier	Lanner Falcon	1	
7	<i>Numida meleagris</i>	Pintade commune	Helmeted Guineafowl	11	Zone connexe
8	<i>Neotis nuba</i>	Outarde de Nubie	Nubian Bustard	1	boiteuse
9	<i>Cursorius cursor</i>	Courvite Isabelle	Cream-Coloured Courser	1	
10	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Wood Sandpiper	3	
11	<i>Pterocles senegallus</i>	Ganga tacheté	Spotted Sandgrouse	4	
12	<i>Pterocles exustus</i>	Ganga à ventre brun	Chesnut-bellied Sandgrouse	2	
13	<i>Columba guinea</i>	Pigeon de Guinée	Speckled Pigeon	24	
14	<i>Streptopelia decipiens</i>	Tourterelle pleureuse	African Morning Dove	17	
15	<i>Streptopelia senegalensis</i>	Tourterelle maillée	Laughing Dove	29	
16	<i>Oena capensis</i>	Tourterelle masquée	Namaqua Dove	2	
17	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Common Swift	27	
18	<i>Urocolius macrourus</i>	Coliou huppé	Blue-naped Mousebird	9	
19	<i>Merops orientalis</i>	Petit guêpier vert	Little Green Beeater	4	
20	<i>Coracias abyssinica</i>	Rollier d'Abyssinie	Abyssinian Roller	2	
21	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Hoopoe	5	
22	<i>Tockus nasutus</i>	Petit calao à bec noir	African Grey Hornbill	9	
23	<i>Ammomanes deserti</i>	Ammomane Isabelline	Desert Lark	1	
24	<i>Eremopterix nigriceps</i>	Alouette-moineau à front blanc	White-Fronted Sparrow Lark	24	
25	<i>Alaemon alaudipes</i>	Sirli du désert	Hoopoe Lark	14	
26	<i>Cercotrichas podobe</i>	Merle podobé	Black Scrub Robin	2	
27	<i>Oenanthe leucopyga</i>	Traquet à tête blanche	White-Crowned Black Wheatear	18	
28	<i>Turdoides fulvus</i>	Cratélope fauve	Fulvus Babbler	1	
29	<i>Hedydipna platura</i>	Souimanga pygmée	Pygmy Sunbird	2	
30	<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	Great Grey Shrike	3	
31	<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie	Pied Crow	36	Vallées et villages
32	<i>Lamprotornis pulcher</i>	Choucador à ventre roux	Chesnut Bellied Starling	1	
33	<i>Passer luteus</i>	Moineau doré	Sudan Golden Sparrow	1	
34	<i>Bucanetes githagineus</i>	Roselin Githagine	Trumpeter Finch	4	
35	<i>Torgos tracheliotus</i>	vautour oricou	Lappet – Fast Vulture	1	
36	<i>(Platalea leucorodia)</i>	spatule blanche	Eurasian Spoon Bill	1	
37	<i>Chroicocephalus genei</i>	goéland railleur	Slender- Billed gull	1	

Il existe 84 forêts naturelles classées, totalisant une superficie de 600 000 hectares. Les forêts protégées comprennent le reste du patrimoine forestier. Dans le domaine classé et le domaine protégé, se trouvent des ressources naturelles notamment une faune qui fait l'objet d'exploitation par les populations riveraines.

La faune est diversement utilisée notamment dans la chasse, l'élevage non conventionnel, la pharmacopée traditionnelle, les usages à des fins culturels et le tourisme. Par exemple, les recettes cynégétiques ont varié de près de 12 millions de FCFA en 1999 à plus de 130 millions de FCFA en 2003. Ces dernières années les recettes ont fluctué pour donner 32 236 000 F CFA en 2008, 18 304 750 F CFA en 2009 et 60 502 200 F CFA en 2010 (DGE/EF, 2010) à cause particulièrement de concessions de chasse et au nombre de permis délivrés.

2.1.5. Diversité Biologique aquatique

Il existe douze (12) zones humides d'importance internationale ou sites Ramsar totalisant 4 317 869 ha. A cela s'ajoutent 1168 mares (145 permanentes et 1023 semi-permanentes) et 69 retenues de barrages, et le Lac Tchad.

En terme de potentiel halieutique, les plans d'eau couvrent une superficie d'environ 410.000 ha. Ils sont riches en poissons, crustacées, mollusques .et algues. Cependant, les sécheresses récurrentes combinées aux actions anthropiques ont entraîné un appauvrissement progressif des ressources halieutiques au Niger. La diminution des espaces inondables et la surpêche, entre autres, ont conduit à une baisse des productions et rendu difficile le renouvellement des stocks.

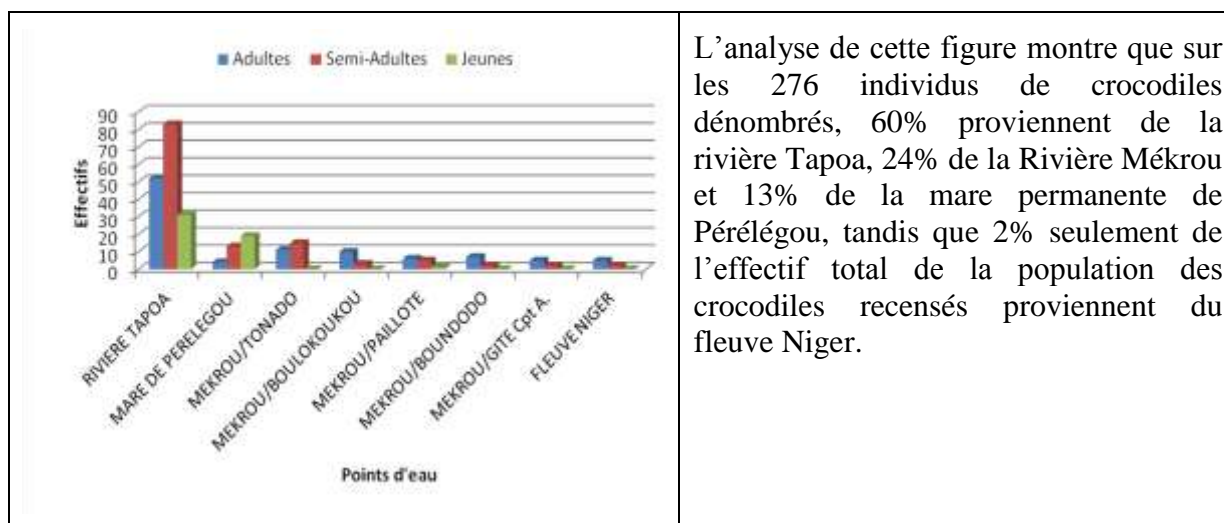
Les prises du poisson connaissent d'importantes fluctuations, de 16000 tonnes en 1970, elles sont passées à 7000 tonnes en 2000, 53000 tonnes en 2003 et 96 278 tonnes en 2010 selon l'enquête réalisée par le Projet d'Appui à la Pérennisation et Consolidation du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel(RGAC).GCP/NER/049/SPA.

Le prix du kg de poisson varie de 400 à 1000FCFA selon la localité et l'espèce. La pêche génère en moyenne et par an environ 40.milliards de FCFA de chiffres d'affaires (MH/E, 2013).

S'agissant de la grande faune aquatique, elle est essentiellement composée des hippopotames, des lamantins, des outres à joue blanche, des varans et des crocodiles.

L'encadré 2 donne un aperçu de la dynamique de la population des crocodiles au W du Niger.

Encadré 2 : Structure de la population des crocodiles du parc W.



2.1.6. Valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques

La biodiversité et les écosystèmes au sein desquels elle s'exprime fournissent un grand nombre des biens et services qui soutiennent la vie humaine. Ces biens et services qui varient en fonction du type de diversité biologique et d'écosystèmes peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

- ✓ biens : il s'agit des aliments, des combustibles, des produits artisanaux, des textiles, des médicaments et des matériaux de construction, etc. ;
- ✓ services : ils comprennent la récréation, le tourisme, l'éducation, l'atténuation des effets des changements climatiques (inondations, sécheresses, températures extrêmes et forces éoliennes), le maintien des ressources génétiques qui contribuent à la variété des cultures et à la sélection des animaux, des médicaments et d'autres produits, la génération des revenus et la lutte contre la pauvreté, etc.

De façon plus détaillée, la valeur des biens fournis et services rendus à l'homme par les différents types de biodiversité et écosystèmes sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2 : Valeurs des produits fournis et services rendus par la biodiversité

Composante de la biodiversité	Valeurs			
	Principaux produits	Principaux services	Contribution à l'alimentation	Contribution économique
Biodiversité agricole (agro systèmes inclus)	Cultures vivrières cultures de rente; fruits et légumes ; différents types de sols ; bois et produits forestiers non ligneux (PFNL).	-Lutte contre l'insécurité alimentaire ; -Palissade, hangars ; -lutte contre certaines maladies et la malnutrition ; -diversification des cultures ; séquestration du carbone, entretien de la fertilité et contrôle de l'érosion ; -recherche scientifique.	-Les céréales sont les aliments de base du nigérien ; - fourrage ; base de la production agricole complément alimentaire et nutritionnel	-source de revenus et d'emplois -sources de devises ; -diversification des cultures de rente ; sources de revenus
Biodiversité de la faune domestique	Viande, lait, cuirs et peaux, œufs, fumier etc.	-dissémination des graines, fertilisation du sol, loisir et tourisme ; identité	-complément alimentaire et nutritionnel	-source importante de revenu et d'emplois (les produits d'élevage)

Composante de la biodiversité	Valeurs			
	Principaux produits	Principaux services	Contribution à l'alimentation	Contribution économique
		culturelle ; transport, labour ; -lutte contre l'insécurité alimentaire ; -recherche scientifique .		représentent 62% des recettes d'exportation des produits du secteur rural et 21% de l'ensemble des produits d'exportation L'élevage contribue à hauteur de 11% au Produit Intérieur Brut National (PIB) et à 40% au Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA). Les cuirs et peaux sont une importante source de devises avec 95% de la production exportée, soit à l'état brut, soit tannée ou sous forme de produits artisanaux). . La valeur totale du cheptel a été évaluée à 2 000 milliards de FCFA. La production annuelle de l'élevage est de 191,5 milliards de FCFA avec une valeur ajoutée de 155 milliards de FCFA..
Biodiversité forestière	Bois et PFNL, aliments, textiles et médicaments	-atténuation des effets dus aux changements climatiques et adaptation ; -séquestration des GES. lutte contre des maladies ; -recréation tourisme et éducation; -atténuation de la vitesse du vent ; -lutte contre l'ensoleillement ; -régularisation des crues des cours d'eau ; -épuration de l'eau ; -entretien de la fertilité du sol et lutte contre l'érosion ; -recharge des eaux souterraines ; - Site de manifestation culturelle ; -recherche scientifique.	-L'alimentation des ménages ; traitement des maladies (pharmacopée) ; Pâturage des animaux.	la valeur monétaire du bois consommé était de 91 milliards en milieu rural et de 13 milliards en milieu urbain en 2000. En 2010, cette valeur serait de 27 et 105 milliards respectivement en milieu urbain et rural. La contribution des PFNL est aussi importante dans les revenus des ménages surtout pendant les crises alimentaires

Composante de la biodiversité	Valeurs			
	Principaux produits	Principaux services	Contribution à l'alimentation	Contribution économique
Biodiversité de la faune sauvage et les zones humides)	Miel, trophée, la viande, le poisson les cuirs et peaux, miel, œufs, plumes	Pollinisation ; -dissémination des graines ; -lutte contre des maladies ; -loisir écotourisme et éducation ; -chasse et pêche -recherche scientifique rétention et exportation des sédiments et matières nutritives ; -transport (navigation) ;	-complément alimentaire et nutritionnel	Source de revenus et d'emplois (Revenus liés à l'écotourisme, à la pêche, à la chasse, à la cueillette au miel et à la viande)

2.2. Etat et tendances de la diversité biologique

La diversité biologique nigérienne en dépit de ses potentialités et de son importance économique, écologique, esthétique, culturelle, religieuse, scientifique, pharmaceutique et technologique n'est pas épargnée par la dynamique de changements inhérents à tout processus biologique.

En effet, depuis plus de trente ans, on observe une dégradation accélérée de cette diversité biologique suite à l'action combinée des sécheresses successives et de l'homme dans la recherche de son bien être. C'est ainsi que la biodiversité agricole par exemple subit des menaces liées à de fortes pressions anthropiques conduisant à la dégradation du potentiel productif, des écosystèmes agroforestiers, d'espèces et des variétés. Cette réduction de la biodiversité agricole s'est aggravée notamment avec les effets des changements climatiques, les sécheresses successives et l'érosion génétique.

Quant à la diversité biologique de faune domestique, elle est menacée par les actions néfastes de l'homme et les effets négatifs des changements climatiques à travers la modification des biotopes (assèchement du Lac Tchad dans sa partie nigérienne, parcours pastoral peu productif du fait de la mauvaise répartition des pluies et du surpâturage, pression foncière et démographique...) et la dégénérescence génétique (métissage) du fait de l'élevage de plusieurs races dans un même troupeau ou de la cohabitation des troupeaux de races différentes sans contrôle, etc..

S'agissant de la diversité biologique des forêts, surtout des écosystèmes, elle est dans un état de dégradation avancée à cause de plusieurs facteurs notamment l'avancée du front agricole, les feux de brousse, l'absence ou l'insuffisance des plans d'aménagement, l'exploitation des fruits immatures et les changements climatiques.

De manière générale, la tendance de la diversité biologique forestière est à la dégradation des écosystèmes. La situation actuelle est caractérisée par la régression de la végétation et la diminution de la diversité floristique.

Cependant, dans les parcs agroforestiers, les récentes études ont révélé une densité des grands arbres de 40 à 60 pieds/ha et de 20 à 100 pieds d'arbres à l'hectare pour des arbres et arbustes dans certaines régions à pluviométrie variant entre 400 et 600 mm par an. Cette situation encourageante s'explique par les différentes interventions des projets et des ONG et par un processus d'adoption spontanée de la pratique de la régénération naturelle assistée par les producteurs. L'importance des arbres régénérés dans les champs dépasse de loin les plantations artificielles effectuées au Niger depuis l'indépendance (Tappan, 2009).

Pour ce qui est de la diversité biologique de faune sauvage, la tendance générale est à la dégradation des habitats et à la baisse de la diversité des espèces de faune, même si l'on constate une nette amélioration de la superficie couverte par les aires protégées.

La sécheresse et les facteurs anthropiques constituent les causes majeures de cette dégradation. En effet, on assiste à une baisse de la diversité biologique avec pour conséquence le déséquilibre des écosystèmes, la perte du capital cynégétique et génétique et la perte de revenus liés à l'écotourisme.

La diversité biologique aquatique, malgré sa richesse est soumise depuis quelques décennies à des pressions multiformes ayant pour conséquences, la perte de la ressource, l'insécurité alimentaire, la mal nutrition, la pauvreté et le développement des conflits sociaux.

2.3. Principaux dangers qui menacent la diversité biologique

La biodiversité subit plusieurs menaces qui sont d'ordre anthropique et naturel. Les différentes menaces auxquelles la biodiversité agricole est confrontée tournent autour des points suivants : les mauvaises pratiques agricoles, la baisse de la pluviométrie, les sécheresses, la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace et les oscillations extrêmes de températures. Ces menaces ont entraîné une faible résilience des espèces végétales et de leurs semences et au-delà, des impacts sur la production agricole totale.

La biodiversité pastorale subit également des menaces consécutives à la réduction et à la dégradation de l'espace pastoral, au surpâturage, aux défrichements anarchiques, à la sous alimentation du bétail, à l'avancée du front agricole, à la dégradation des berges, aux changements climatiques, à l'érosion, à l'urbanisation et aux épizooties , etc.

Ces menaces ont pour conséquence, la rareté et ou la disparition de certaines espèces de bétail domestique dans certaines régions ou zones du Niger. Par exemple, la race bovine Kouri et la race ovine Koundoum sont en voie de disparition par le métissage et la dégradation de leur habitat.

Les principales menaces qui pèsent sur la diversité faunique sauvage sont d'ordre anthropique et naturel.

Les menaces anthropiques sont celles qui sont causées par les actions de l'homme sur son environnement de façon directe ou indirecte. Au nombre de ces menaces on peut citer le braconnage, la dégradation et ou la destruction de l'habitat de la faune, la surexploitation des ressources fauniques, la pollution, l'introduction de certaines espèces envahissantes, la réduction des espaces protégés qui conservent les ressources fauniques, l'absence d'unités et d'outils de gestion dans certaines Aires Protégées, la faible prise en compte des changements climatiques dans la planification et la gestion des Aires Protégées, la faible implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles et la faible connaissance de la biologie de certaines espèces fauniques.

Les menaces naturelles sont surtout liées à des contingences climatiques qui elles mêmes sont consécutives à la baisse de la pluviométrie, à la récurrence des sécheresses, à la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace et aux températures extrêmes.

A titre illustratif, 34 espèces de faune sauvage sont menacées ou exterminées directement (braconnage) ou indirectement (destruction de l'habitat naturel, importation ou introduction d'espèces étrangères, ou invasives) par l'homme.

Pour ce qui est de la diversité biologique aquatique, les principaux dangers qui la menacent sont l'ensablement, la surpêche, , la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes

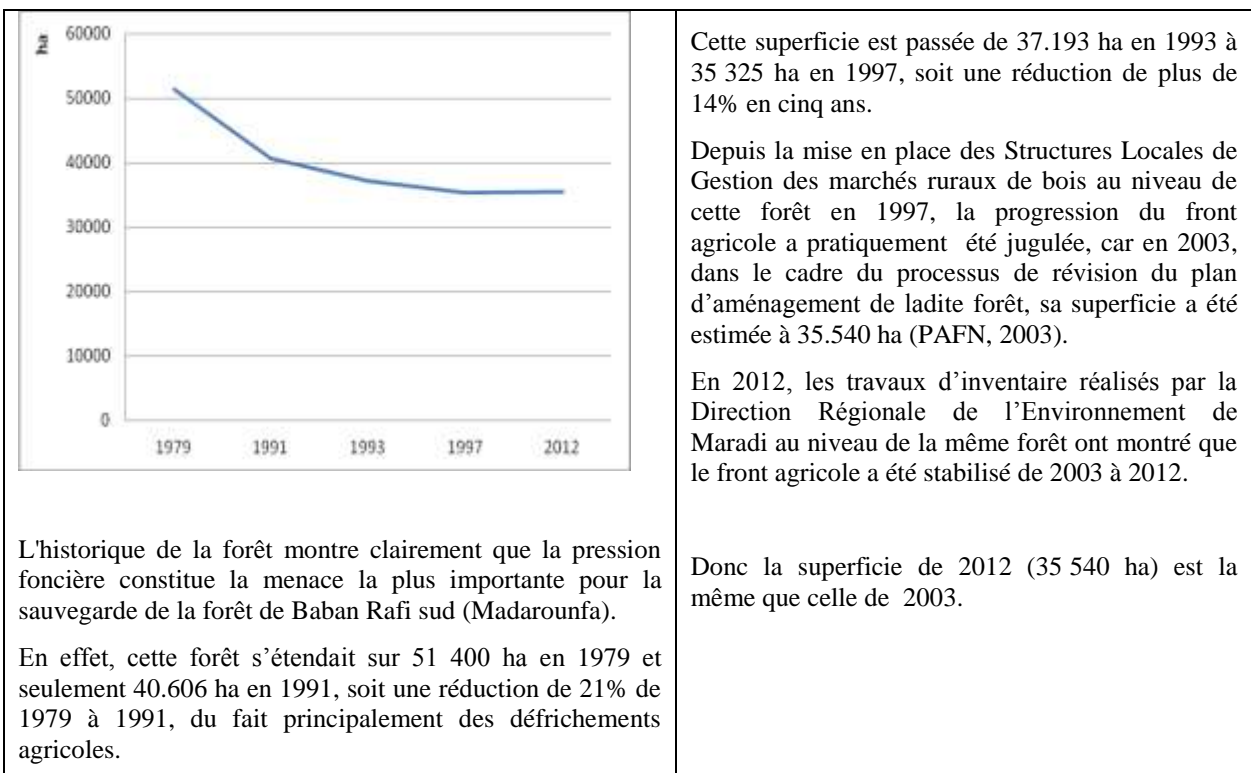
(jacinthe, typha, laitue d'eau, fougère), le rétrécissement et la dégradation des zones de fraie, l'utilisation croissante d'engins de pêche prohibés et ou des méthodes de pêche inadaptées, la pollution des plans d'eau par l'utilisation accrue d'engrais chimiques et des pesticides, l'inorganisation des groupements de pêcheurs et autres acteurs de pêche, l'érosion des bassins versants et la forte évapotranspiration des eaux.

Quant à la diversité biologique forestière, elle est menacée par divers dangers, notamment :

- l'agriculture itinérante (extensive) (accroissement des superficies agricoles au détriment des formations naturelles) ;
- la surexploitation des ressources (surpâturage, défrichement anarchique, coupe abusive de bois, etc.) naturelles ;
- la dégradation continue des espaces due à plusieurs facteurs dont la surexploitation, l'avancée du front agricole, la dégradation des berges, les changements climatiques, l'utilisation du bois pour le fumage du poisson et l'extraction du natron, la pollution, le surpâturage, l'érosion et l'urbanisation ;
- l'insuffisance de suivi administratif des marchés ruraux de bois ayant conduit à la dégradation de certains peuplements forestiers.

Cependant, la mise en place des Structures Locales de Gestion des marchés ruraux de bois bien organisées (cas de Baban Rafi, Maradi) a permis d'arrêter l'avancée du front agricole comme le montre l'encadré ci-après.

Encadré 3 : Evolution de la superficie de la forêt de Baban Rafi Sud de 1979 à 2012



2.4. Impacts des changements observés dans la diversité biologique sur les services fournis par les écosystèmes et conséquences socioéconomiques et culturelles

La biodiversité contribue pour une très grande part aux ressources et revenus de millions de personnes, à l'alimentation humaine et animale. Elle contribue également au Produit Intérieur Brut (PIB) du pays. Les services rendus par cette dernière fournissent les éléments essentiels à la survie et soutiennent de nombreux aspects de moyens d'existence durables comme la santé, l'habitat, la sécurité, les relations sociales harmonieuses et la liberté de choix. Malheureusement, cette diversité biologique est confrontée aux aléas climatiques tels que les sécheresses récurrentes, la menace parasitaire quasi permanente.

Aussi, le Niger étant un pays très vulnérable aux changements climatiques, la diversité biologique à l'instar des autres secteurs socioéconomiques, subit d'une manière prononcée, les impacts de ces changements climatiques. Ces impacts se traduisent par entre autres la compromission de la production agricole et de la nourriture dans plusieurs régions du pays, la malnutrition, la migration, le déficit fourrager, l'insuffisance des points d'eau, l'ensablement des plans et cours d'eau, la baisse de la nappe phréatique, la réduction des superficies des formations forestières, la diminution de la production piscicole, la disparition de certaines espèces, la dégradation des habitats de la faune.

Sans être exhaustif, les conséquences socioéconomiques et culturelles liées à la perte de la diversité biologique (tableau 3) sont l'augmentation de la fréquence des conflits liés à l'eau, la malnutrition, la migration, la perte des revenus, la faible disponibilité des plantes médicinales et la prolifération de certaines maladies.

Tableau 3 : Récapitulatif des principales conséquences de la perte de la biodiversité au Niger

Types de biodiversité	Conséquences de la perte de la biodiversité
Biodiversité agricole	Restriction de la base génétique exploitable pour les espèces concernées ; chômage ; accroissement de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; exode rural ; aggravation de la pauvreté ; occurrence des effets environnementaux peu connus ; perte de la fertilité des sols ; baisse des rendements des cultures ; réduction des terres cultivables Perte des espèces indigènes ; conflit agriculteurs/éleveurs.
Biodiversité de la faune domestique	diminution des effectifs d'animaux de race pure ; appauvrissement des éleveurs ; malnutrition chez les enfants du fait du manque de lait ; reconversion des acteurs du commerce du bétail à d'autres activités ; aggravation de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté ; baisse de la contribution à l'économie nationale et à la sécurité alimentaire via la réduction de la part des activités d'élevage ; difficulté d'alimentation du bétail ; chômage.

Biodiversité forestière	<p>Disparition, raréfaction ou la perte de vitalité de certaines espèces végétale ; disparition de nombreuses espèces animales inféodée ; chômage ; prolifération des espèces envahissantes ; appauvrissement des sols ; baisse de la productivité des forêts ; déficit en bois de chauffe ; appauvrissement des bûcherons ; rareté de bois de chauffe ; cherté du bois ; faible disponibilité des plantes médicinales.</p>
Biodiversité de la faune sauvage et zones humides	<p>perte de certains aspects culturels ; perte de la faune sauvage et de son habitat, vulnérabilité des sols à l'érosion ; baisse de la production piscicole et fourragère, diminution du potentiel hydrique ; accroissement de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ; chômage ; perte de revenus liés aux activités cynégétiques ; perte de revenus liés à l'écotourisme.</p>

3. Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Diversité Biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies

3.1. Objectifs fixés pour la diversité biologique

Le Niger a élaboré et adopté respectivement en 1998 et 2000 sa Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB). Cette SNPA/DB s'inscrit dans le cadre du Programme Diversité Biologique, un des six (6) programmes prioritaires du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) qui représente l'agenda 21 pour le Niger. Trois objectifs généraux ont été définis dans ce document, à savoir:

- assurer la conservation de la diversité biologique ;
- utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique ;
- assurer les conditions d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs.

Pour atteindre ces objectifs généraux, cinq objectifs stratégiques ont été définis à savoir:

- élaborer un cadre spécifique de référence et d'harmonie pour tous les secteurs ayant en charge la gestion de la diversité biologique ;
- promouvoir l'intégration multisectorielle des programmes et des actions en faveur de la diversité biologique ;
- améliorer les connaissances des ressources de la diversité biologique et assurer un suivi régulier de leur évolution ;
- concevoir des modèles et techniques de gestion intégrés et durables des ressources de la diversité biologique ;
- poursuivre les travaux de recherche sur la compréhension du climat et utiliser au mieux les résultats y afférents dans la gestion de la biodiversité.

Un processus d'actualisation de ces objectifs est actuellement en cours au niveau du pays. Dans le cadre de ce processus, le Niger ambitionne d'ici 2035, d'assurer la valorisation de la biodiversité, sa conservation, sa restauration et son utilisation de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans l'équité.

A court terme, la mission assignée à la SNPA/DB est « *d'entreprendre des actions concrètes et efficaces en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes face aux effets néfastes des changements climatiques et améliorer la gestion de la diversité biologique afin de s'assurer que d'ici 2020, sa perte est réduite* ».

Pour ce faire, la stratégie vise comme objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté de la population. Pour atteindre cet objectif, cette stratégie vise de façon spécifique à réduire la perte de la diversité biologique à travers notamment l'amélioration de sa gestion.

Afin d'atteindre l'objectif de réduire la perte de la diversité biologique et de contribuer ainsi de manière globale à la réduction de la pauvreté, la SNPA/DB sera mise en œuvre à travers les options stratégiques suivantes :

- Amélioration de la gestion de la diversité biologique ;
- Atténuation des effets néfastes et adaptation aux changements climatiques.

Ces options identifiées lors de la planification stratégique seront mises en œuvre progressivement à travers les objectifs stratégiques ci-après :

- **Objectif Stratégique 1 : *Conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques.*** Il s'agira notamment de promouvoir les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques, l'élaboration, l'adaptation, la vulgarisation et l'application des textes, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- **Objectif Stratégique 2: *Réduire les pollutions diverses.*** A ce niveau, les actions seront orientées vers la lutte contre la prolifération des espèces envahissantes et l'amélioration de la gestion des déchets ménagers, miniers et industriels, des rejets des effluents et des pollutions chimiques ;
- **Objectif Stratégique 3 : *Améliorer et développer des outils de gestion des aires protégées.*** Il s'agit à ce niveau et en priorité de promouvoir l'IEC/CC et améliorer les connaissances scientifiques sur la diversité biologique mais également de mettre à disposition les ressources matérielles, humaines et financières adéquates ;
- **Objectif Stratégique 4 : *Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies.*** Il sera entrepris des actions de promotion et d'appropriation de la diversité biologique par les acteurs, celles relatives à la valorisation de la diversité biologique et des connaissances traditionnelles associées et l'intégration de la diversité biologique dans les programmes de l'éducation ;
- **Objectif Stratégique 5: *Atténuer et Adapter les effets des changements climatiques.*** Il s'agit de renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques. Il sera envisagé la réduction de la pollution atmosphérique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre liés à la déforestation, aux déchets, aux procédés industriels et aux activités agropastorales.

Ces objectifs sont en harmonie avec ceux d'Aïchi comme l'illustre le tableau 4 ci-après.

Tableau 4 : Liens entre les objectifs stratégiques nationaux et ceux d'Aïchi

Objectifs nationaux	Objectifs d'Aïchi	Principaux indicateurs
Objectif stratégique 1 : Conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bonnes pratiques capitalisées et mise en œuvre dans les domaines agricoles, sylvicoles, pastorales, avicoles et halieutiques ; - Superficies de forêts aménagées ; - Superficies des espaces brûlés ; - Type d'écosystèmes bénéficiant des actions d'aménagement.
Objectif stratégique 2: Réduire les pollutions diverses	1 ; 3 ; 4 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 19 ; 20.	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures/reformes institutionnelles, juridiques et administratives réglementant la pollution (déchets plastiques, engrais chimiques, eaux usées et déchets solides) ; - Dispositif de suivi et de contrôle mis en place et opérationnel ; - Mesures incitatives prises et appliquées.
Objectif stratégique 3 : Améliorer et développer des outils de gestion des aires protégées.	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 11 ; 12 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aires protégées munies de plan d'aménagement et de gestion ; - Nombre des textes régissant la gestion des aires protégées ; - Effectifs des animaux dans les aires protégées - Ressources humaines et financières mises au profit des aires protégées.
Objectif Stratégique 4 : Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de modules de formation sur la biodiversité dans les institutions de formation ; - Nombre de documents de politiques et de stratégies ayant pris en compte les préoccupations sur la diversité biologique ; - Part du budget national alloué à l'Environnement.
Objectif stratégique 5: Atténuer et adapter les effets du changement climatique	1 ; 3 ; 13 ; 14 ; 15 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20.	<ul style="list-style-type: none"> - Superficies reboisées annuellement ; - Taux de réduction de la vulnérabilité des secteurs et des zones vulnérables ; - Nombre des techniques et technologies d'adaptation par les producteurs ; - Prise en compte spécifique de la diversité biologique dans les études d'impacts.

Il ressort de ce tableau que l'ensemble des objectifs d'Aïchi sont pris en compte dans les objectifs nationaux à l'exception de l'objectif 10 relatif aux écosystèmes marins qui n'est pas applicable au Niger.

3.2 Prise en compte des considérations ayant trait à la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques nationaux en liens avec la Stratégie et le Plan d'Actions pour la Diversité Biologique actualisés

La Stratégie Nationale et son Plan d'Actions du Niger en matière de Diversité Biologique, adoptée en 1998, a pour vision, de bâtir une *"Société consciente du rôle et des enjeux liés à la Diversité Biologique, convaincue de ses responsabilités envers les générations futures, et déterminées à utiliser les ressources de manière durable"*.

Ses objectifs tant généraux que stratégiques ont été cités ci-haut. Leur révision a permis de les mettre en adéquation avec le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Aussi, cette actualisation de la SNPA/DB a pris en compte certains aspects transversaux tels que les changements climatiques, le genre, les communautés autochtones et d'autres questions émergentes.

Les objectifs poursuivis par la stratégie et son plan d'actions tels que définis ci – dessus s'intègrent parfaitement dans ceux définis dans l'axe 3 du Plan de Développement Economique et Social (PDES- 2012-2015) adopté par le gouvernement du Niger en 2011, portant notamment sur la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. Mieux, les objectifs de la stratégie concourent à la mise en œuvre de l'Initiative 3N « *Les Nigériens Nourrissent les Nigériens pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durables* » approuvée par le Gouvernement du Niger le 18 avril 2012 qui s'articule autour des 5 axes stratégiques suivants:

- ✓ amélioration des productions agro sylvo pastorales et halieutiques ;
- ✓ approvisionnement des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agro alimentaires ;
- ✓ amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, aux crises et catastrophes naturelles ;
- ✓ amélioration de l'état nutritionnel des populations ;
- ✓ création d'un environnement favorable pour les productions agro alimentaires.

3.3. Mesures prises pour appliquer la Convention depuis le quatrième rapport national et leurs résultats

Dans le cadre de la Convention sur la Diversité biologique, plusieurs mesures ont été prises par le Niger depuis l'élaboration du quatrième rapport national en 2009. Les principales mesures ainsi que les résultats de leur mise en œuvre présentés par objectif d'Aichi sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 5: Principaux résultats et mesures par objectif d'Aïchi

Objectifs d'Aïchi pour la biodiversité	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions
<p>Objectif 1- Sensibilisation augmente</p>	<p>Elaboration et administration de modules d'information et de sensibilisation sur la diversité biologique ; Création et animation d'un site de centre d'échange d'informations sur la biodiversité ; Célébration des Journées de la Biodiversité (RAMSAR, Environnement, Désertification, Eau, Alimentation, Lait, etc.) Organisation des foires agro-sylvo-pastorales. Popularisation de la loi sur le pastoralisme</p>	<p>Faible (portée limitée)</p>
<p>Objectif 2 – D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.</p>	<p>Formation des cadres nigériens sur l'évaluation de la valeur économique de la diversité biologique Organisation d'un atelier d'échange sur la comptabilité et l'évaluation environnementale</p>	<p>Faibles impacts</p>
<p>Objectif 3 – Les incitations réformées D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.</p>	<p>Adoption d'un Décret portant sur la promotion de l'utilisation du gaz butane</p>	<p>limitée</p>
<p>Objectif 4 – Production et consommation durables D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.</p>	<p>Elaboration d'un plan décennal sur les modes de consommation et de production durables Mise en œuvre de l'approche cogestion au niveau de cinq (5) Aires Protégées (AP) ; Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) pour le Parc W ; Création de l'AP de RNNTT et définition de son statut ; Adoption d'un Accord de Gestion pour la réserve de l'Aïr Ténééré Élaboration des plans de gestion des zones humides Réalisation des inventaires de la faune dans la zone du parc du W Mise en œuvre de plusieurs projets œuvrant dans la gestion durable de la diversité biologique (PAPE, WAP, Corridor, etc.) Collaboration avec les instituts de formation et de recherche en vue entre autres de</p>	<p>Globalement satisfaisante Faible Satisfaisant Globalement satisfaisante satisfaisant Globalement</p>

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions
	l'amélioration phyto et zoo génétique ; Erection du Centre National de Semences Forestières en Direction Nationale et certaines Directions Nationales en Directions Générales (agriculture, élevage, environnement, etc.)	satisfaisante

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions
<p>Objectif 5 - L'appauvrissement des habitats est réduit D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.</p>	<p>renforcement du personnel au niveau des Aires Protégées Création des Unités de Gestion pour toutes les Aires Protégées Etablissement des bandes pare-feux dans les zones pastorales et les forêts pour lutter contre les feux de brousse Ecodéveloppement autour des zones rivéraines de certaines aires protégées (RNNTT, RNNAT, Parc W) Développement des modules pour les enseignants et élèves et de sensibilisation et d'information à l'endroit des populations Elaboration d'un plan d'aménagement pour le Parc W y compris ses zones connexes Amélioration et redynamisation des techniques de dénombrement de la faune sauvage Création de la Reserve Nationale Naturelle de Termit Tin-Toumma Mise en œuvre d'un programme de recherche sur les espèces vulnérables Protection des espèces menacées Renforcement des capacités du Centre national de semences forestières Encouragement du secteur privé à s'investir dans la conservation ex-situ (élevage conventionnel)</p>	Modérée
<p>Objectif 6 – Gestion et récolte durable D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.</p>	<p>Renforcement des capacités en ressources humaines (recrutement des spécialistes en pêche et aquaculture) et en infrastructure (création d'une direction nationale de la pêche et de l'aquaculture) Promotion de la participation de la population pour une meilleure gestion de l'eau et des ressources aquatiques adoption de l'Ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant code de l'Eau dont les articles 13, 45, 56 et 57 prévoient des dispositions relatives à la protection des écosystèmes aquatiques Aménagement de bassins versants de certaines mares (Tabalak, Guidimouni, Madarounfa) et cuvettes (Maïné et Gouré) et traitement des koris</p>	Moyennement satisfaisant
<p>Objectif 7 – L'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture durable D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la</p>	<p>Promotion de la filière de commercialisation de lattes et feuilles de rôniers, gomme arabique Élaboration du Plan National Forestier</p>	Moyennement satisfaisant

<p>sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.</p>	<p>Mise en œuvre d'un Programme national de restauration et de récupération des terres dégradées Création des institutions de micro finance pour le secteur agricole Création de centres de collecte de lait Amélioration génétique des races locales par le Programme National d'Amélioration Génétiques des bovins Locaux (PNAG/BL) Adoption d'une stratégie et d'un plan d'actions de développement durable de l'élevage Mise en œuvre du PDRLG (projet de développement Rural du Liptako Gourma) Aménagement des terres pour les cultures fourragères Poursuite de la sélection de race animale Renforcement des capacités en ressources humaines (recrutement des spécialistes en pêche et aquaculture) et en infrastructure (création d'une direction nationale de la pêche et de l'aquaculture) Promotion de la participation de la population pour une meilleure gestion de l'eau et des ressources aquatiques Mise en œuvre de l'Ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant code de l'eau au Niger Aménagement de bassins versants de certaines mares (Tabalak, Guidimouni, Madarounfa) et cuvettes (Maïné et Gouré) et traitement des koris</p>	
<p>Objectif 8 – Pollution réduit D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.</p>	<p>Adoption de l'Ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant code de l'Eau et ses textes d'application</p>	<p>Ordonnance pas encore appliquée dans le domaine de la pollution</p>
<p>Objectif 9 – Les espèces exotiques envahissantes D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.</p>	<p>Utilisation des espèces envahissantes comme biomasse pour la fabrication de briquettes Formation des paysans pilotes en techniques de transformation des plantes aquatiques proliférantes en compost Formation des paysans pilotes sur la valorisation économique des plantes envahissantes et proliférantes construction des unités d'élevage des agents de lutte biologique Formation en lutte biologique des agents Production intensive des agents de lutte biologique, notamment les espèces <i>Neochetina Eicchornia</i> Mission de lâchées et de suivi des sites infestés par la jacinthe d'eau Collecte des échantillons d'eau pour le suivi de la qualité d'eau, de la faune aquatique et des invertébrés d'eau Travaux d'enlèvement manuels des plantes aquatiques envahissantes</p>	<p>Moyennement efficace</p>
<p>Objectif 10 – Les pressions sur les écosystèmes vulnérables sont réduites D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.</p>	<p>Adoption d'un Accord de Gestion pour la réserve de l'Air Ténééré Élaboration des plans de gestion des zones humides Réalisation des inventaires de la faune dans la zone du parc du W Mise en œuvre de plusieurs projets œuvrant dans la gestion durable de la diversité biologique (PAPE, WAP, Corridor, etc.) Mise en place de cinq unités de gestion d'aires protégées</p>	<p>Satisfaisant Faible Satisfaisant Globalement satisfaisant Globalement</p>

		satisfaisant
Objectif 11 – Aires protégées	<p>Trois observatoires (Réserve Naturelle Nationale de l’Aïr et du Ténéré-RNNAT, Réserve Naturelle Nationale du Termit Tin Toumma (RNNTT), Réserve Totale de Faune de Tamou (RTFT);</p> <p>Mise en œuvre de l’approche cogestion au niveau de cinq (5) AP</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d’un Plan d’Aménagement et de Gestion (PAG) pour le Parc W Création de l’AP de RNNTT et définition de son statut. Collaboration avec les instituts de formation et de recherche</p>	<p>Non fonctionnalité de certains observatoires faute de moyens financiers et logistiques</p> <p>Globalement satisfaisante dans la RNNAT à travers la mise en place de structures pérennes de cogestion</p> <p>Satisfaisant Satisfaisant Satisfaisant</p>
Objectifs d’Aichi pour la biodiversité	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L’efficacité des actions
Objectif 12 – Extinctions empêché	<p>Banques de gènes de plus de 5000 entrées dont 4000 accessions des principales cultures : mil, sorgho et niébé.</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d’un Plan d’Aménagement et de Gestion (PAG) pour le Parc W Création de l’AP de RNNTT et définition de son statut création du réseau des journalistes pour l’environnement (RJE)</p>	Peu satisfaisant
Objectif 13 – Diversité génétique maintenue	<p>Trois observatoires de surveillance écologique (Réserve Naturelle Nationale de l’Aïr et du Ténéré-RNNAT, Réserve Naturelle Nationale du Termit Tin Toumma (RNNTT), Réserve Totale de Faune de Tamou (RTFT);</p> <p>Mise en œuvre de l’approche cogestion au niveau de cinq (5) AP</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d’un Plan d’Aménagement et de Gestion (PAG) pour le Parc W Création de l’AP de RNNTT et définition de son statut. Collaboration avec les institutions de formation et de recherche</p>	Globalement satisfaisant
Objectif 14 – Écosystèmes et services essentiels protégés	<p>Diffusion des textes législatifs et réglementaires en matière des ressources en eau et des ressources aquatiques ;</p> <p>Création de la Réserve Naturelle Nationale Culturelle de Termit Tintouma de 9,7 millions d’hectares</p>	Moyennement satisfaisant
Objectif 15 – Écosystèmes restaurés et sauvegardés	<p>Mise en œuvre de l’approche cogestion au niveau de cinq (5) AP</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d’un Plan d’Aménagement et de Gestion (PAG) pour le Parc W Création de l’AP de RNNTT et définition de son statut. Collaboration avec les institutions de formation et de recherche</p>	Peu satisfaisant
Objectif 16 – Protocole de Nagoya	<p>Processus de ratification en cours;</p> <p>Mise en œuvre du Plan Directeur en Médecine Traditionnelle (PDMT)</p> <p>Travaux phytochimiques sur les espèces médicinales</p> <p>Requête de financement sur un Projet de renforcement des Capacités des Acteurs de la Recherche;</p> <p>Requête de financement sur un Projet de renforcement des Capacités des Détenteurs des connaissances traditionnelles</p>	Faible
Objectif 17 – SPANB adopté	Adoption de la SNPA/DB	Faible

	<p>Début de mise en œuvre de la SNPA/DB</p> <p>mise en œuvre de la SNPA/DB à travers des projets et programmes</p> <p>Prise en compte de la diversité biologique dans les autres secteurs (commerce, santé, tourisme, finances, etc.), les mécanismes de mobilisation des ressources et de communication</p> <p>Appui financier pour une thèse sur les algues</p>	
<p>Objectif 18 – Les connaissances traditionnelles sont respectées</p>	<p>prise en compte des connaissances traditionnelles dans le PDS et la stratégie de recherche en santé</p> <p>Requête de financement sur un Projet de renforcement des Capacités des Acteurs de la Recherche;</p> <p>Requête de financement sur un Projet de renforcement des Capacités des Détenteurs des connaissances traditionnelles</p>	faible
<p>Objectif 19 – les connaissances sont améliorées, partagées, transférées, et appliquées.</p>	<p>Collaboration avec les instituts de formation et de recherche</p> <p>création du réseau des journalistes de l'environnement</p> <p>Elaboration et administration de modules d'information et de sensibilisation sur la diversité biologique</p> <p>Célébration des Journées de la Biodiversité (Ramsar, Environnement, Désertification, Eau, etc.)</p>	faible
<p>Objectif 20 – Les ressources financières ont augmenté</p>	<p>La mise en œuvre de la SNPA/DB nécessite un investissement de 420 503 660 000 FCFA dont 116 160 150 000 FCFA d'acquis et 304 343 500 000 F CFA à rechercher. Mais, compte tenu des perspectives politiques et économiques favorables le gap à chercher pourrait être comblé.</p>	

Aux plans législatif, politique et institutionnel, les mesures prises sont les suivantes :

- **Au plan législatif**, des efforts sont en cours pour l'adoption des textes d'application de plusieurs lois relatives à la diversité biologique (loi 98- 56 du 29 Décembre 1998 portant loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement, loi n° 98-042 du 07 décembre 1998 portant régime de la Pêche, loi N° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger, ordonnance N°2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant code de l'eau au Niger, ordonnance N°2010-029/PCSRD/MAG/EL relative au pastoralisme). De manière globale, les différentes lois prennent en compte la diversité d'acteurs dans la définition des rôles et des responsabilités ainsi que dans le partage des bénéfices liés à la diversité biologique.
- **Au plan politique**, la gestion durable des ressources naturelles en général est inscrite parmi les priorités. A titre illustratif, le Plan d'Investissement N°6 du Plan d'Action 2012-2015 de la Stratégie de l'Initiative 3N prévoit les actions suivantes en matière de réhabilitation et de la préservation de la biodiversité :
 - ✓ la réhabilitation de 150 000 ha de terres dégradées par des travaux de CES/DRS ;
 - ✓ la protection des plans d'eau par la stabilisation de 35 000 ha de dunes ;
 - ✓ la protection de 2 500 km de berge et la lutte sur 6 000 ha de plan d'eau contre les espèces végétales envahissantes comme la jacinthe d'eau ;
 - ✓ le développement de l'agroforesterie à travers la régénération naturelle assistée sur 200 000 ha, des haies-vives et brises vents autour des exploitations agricoles et des plantations d'alignement sur un linéaire de 15 000 km de terres ;
 - ✓ la vulgarisation de 322 000 foyers améliorés et d'énergie alternative (charbon minéral, gaz, solaire ...) pour réduire la pression sur les ressources ligneuses ;
 - ✓ la protection des espaces pastoraux contre les feux de brousse et leur réhabilitation à travers des ensemencements d'herbacées fourragères pastorales, et la lutte contre *Sida cordifolia* sur 40 000 ha ;
 - ✓ la gestion des écosystèmes particuliers tels que les zones humides et les espaces verts ;
 - ✓ la création de parcs et réserves dans le Nord du Niger (Régions d'Agadez, Zinder et Diffa) centrée sur les aires protégées de l'Aïr-Ténéré, du Termit Tin Toumma et de Gadabedji ;
 - ✓ les mesures complémentaires telles que l'installation des banques de semences forestières ;
- **Au plan institutionnel**, les nouvelles actions prises sont notamment :
 - ✓ la création du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;
 - ✓ la création, au sein de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, d'une Direction en charge de la faune, chasse et aires protégées, d'une Direction en charge de la pêche et Aquaculture, d'une Direction en charge des aménagements forestiers, du reboisement et de la restauration des terres ;
 - ✓ la mise en place de cinq unités de gestion d'aires protégées ;

- ✓ la mise en place d'une unité de gestion autonome pour le Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux (PNAG/BL) sous la tutelle du Ministère de l'Elevage ;
- ✓ le maintien au sein du Ministère de l'Elevage de la Coordination Nationale sur les Ressources Zoogénétiques.

3.4. Efficacité de l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels

Intégration de la diversité biologique dans les mécanismes d'aménagement du territoire : La loi portant Aménagement du Territoire en cours d'adoption prend en compte la diversité biologique en reconnaissant les aires protégées, les parcs et les forêts classées et autres comme des espaces spéciaux pouvant être précisés dans le Schéma d'Aménagement du Territoire.

Prise en compte de la diversité biologique dans la coopération internationale et/ou transfrontière :

- Elaboration et mise en œuvre de plusieurs projets régionaux ayant un lien avec la diversité biologique: Initiative Grande Muraille Verte ; Projet Régional d'Appui au Parc de l'Entente qui couvre 4 pays (Niger, Bénin, Burkina Faso et Togo) ; projet régional WAP qui couvre le Niger, le Bénin et le Burkina Faso ; Projet de Gestion des Ecosystèmes partagés entre le Niger et le Nigéria;
- Intégration de la biodiversité dans le document de Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui regroupe 8 pays et dans le document du Plan de Convergence pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest élaboré par la CEDEAO.
- Programme de Développement Durable du Bassin du Lac Tchad (PRODEBALT) ;
- Projet du système intégré de Production des Céréales-élevage-arbres pour une utilisation durable des terres et de meilleures conditions de vie pour les petits producteurs au Sahel (CerLiveTrees) pour cinq (5) pays (Niger, Cameroun, Burkina Faso, Mali et Sénégal) ;
- Projet d'Identification d'options politiques et stratégiques pour une meilleure adoption des résultats de la recherche par les exploitations agricoles familiales en Afrique de l'Ouest » pour six (6) pays (Niger, Burkina Faso, Mali, Benin, Sénégal et Togo) ;
- Projet de Gestion Intégrée de ressources en eau dans le Bassin du Niger concernant 9 Etats membres de l'ABN ;

3.5. Etat de mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'actions pour la diversité biologique

La mise en œuvre de la SNPA/DB est assurée par l'ensemble des acteurs (principaux ministères, ONG/AD, collectivités, privés et industries, etc.) sous la coordination du Secrétariat Exécutif du CNEDD. Les projets et programmes définis dans le plan d'actions ont été placés sous la tutelle des institutions de l'Etat, notamment des ministères techniques pour faciliter la mise en œuvre. Ces modalités ont permis d'accomplir des progrès aussi bien dans le domaine de la conservation, de l'utilisation durable que du partage juste et équitable et au niveau transversal.

En dépit des progrès accomplis, cette stratégie se trouve en déphasage avec la Convention puisqu'elle ne prend pas en compte les questions intersectorielles telles que les espèces exotiques et envahissantes, l'approche par écosystème, les secteurs comme le commerce, la santé, le tourisme, le transfert des technologies, les politiques fiscales et de crédits ainsi que les mécanismes de communication et de plan de mobilisation des ressources. Aussi, des insuffisances et difficultés sont-elles apparues dans sa mise en œuvre. Ces insuffisances sont entre autres:

- insuffisance des capacités scientifiques pour soutenir tous les objectifs ;
- insuffisance de synergie entre les structures opérant dans le domaine de la biodiversité;
- insuffisance de l'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux ;
- insuffisance de partage des avantages dans l'exploitation des ressources génétiques ;
- faible capacité des communautés locales ;
- faible connaissance des écosystèmes et des autres éléments de la diversité biologique ;
- absence d'un cadre national ou de dispositifs adéquats réglant l'accès aux ressources génétiques ou réglementant le partage équitable des revenus tirés de ces ressources ;
- faible connaissance des textes par les acteurs ;
- absence de règles claires concernant la protection des droits de propriété intellectuelle en relation avec la conservation de la diversité biologique ;
- faible coordination dans la mise en œuvre des projets et programmes issus du plan d'actions de la diversité biologique ;
- difficulté d'intervention dans les zones de conflits occasionnant des dégâts énormes sur la biodiversité (exemple de la faune sauvage) ;
- non prise en compte de la décentralisation lors de l'élaboration de la SNPA/DB ;
- faible appropriation de la SNPA/ DB par les secteurs concernés.

Pour contribuer à y remédier, les propositions d'amélioration suivantes ont été faites :

- renforcement des actions d'information et de sensibilisation des acteurs dans le domaine de la biodiversité ;
- prise en compte de la dimension lutte contre la pauvreté dans l'action de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ;
- développement des actions de synergie dans la mise en œuvre des conventions post Rio et les conventions sœurs de la biodiversité ;
- accès à l'information sur les technologies de gestion durable de la biodiversité ;
- appui à l'élaboration de textes juridiques notamment en matière d'accès et partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, et de la protection des droits de propriété intellectuelle en relation avec la conservation de la diversité biologique ;
- renforcement des capacités à mobiliser les ressources ;
- appui au programme national en Education- Information environnementale ;
- renforcement des capacités des organisations de base et en particulier les organisations féminines pour la gestion durable de la diversité biologique ;

- appui aux initiatives privées d'exploitation et de gestion des ressources de la diversité biologique ;
- octroi de crédit rural en relation avec la conservation de la diversité biologique ;
- mise en place de mécanismes de mobilisation des ressources ;
- mise en place d'un système adéquat et efficient de communication ;
- mise en place de mécanismes de suivi et évaluation de la SNPA/DB comportant un volet interne et un volet externe.

4. Progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement

4.1. Appréciation du niveau de progrès du Niger par rapport aux objectifs d'Aïchi

Objectif 1 D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

Bien que la tendance générale soit à la dégradation et à la baisse de la diversité biologique et qu'il soit difficile d'avoir une statistique claire de l'évolution du nombre de personnes sensibilisées sur l'importance de la biodiversité, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'efforts ont été fournis dans le domaine de la conscientisation de la population sur la conservation et l'utilisation durable de la DB. En effet, avec la participation des acteurs de la Société Civile et des Organisations Non Gouvernementales (ONG), plusieurs séances de sensibilisation et des activités allant dans ce sens ont été menées. On retiendra entre autres :

- l'élaboration et l'administration de modules d'information et de sensibilisation sur la diversité biologique ;
- l'organisation et l'animation des séances d'information sur le site de centre d'échange d'informations sur la biodiversité ;
- la célébration des Journées en lien avec la Biodiversité (Ramsar, Biodiversité, Environnement, Désertification, Eau, Alimentation, Lait, etc.) ;
- l'organisation des foires agro-sylvo-pastorales ;
- la popularisation de la loi sur le pastoralisme ;
- les journées portes ouvertes sur le Parc W du Niger.

Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

La mise en œuvre des composantes relatives à la réforme et à l'aménagement des écosystèmes forestiers et la mise en place de marchés ruraux de bois constitue une des principales nouveautés dans l'approche de gestion participative des massifs forestiers et la création de revenus au niveau local.

Il s'agira de trouver des alternatives à l'utilisation du bois comme source d'énergie pour atténuer les pertes des ressources forestières qui pourront également bénéficier de l'amélioration des systèmes de production agricoles et pastorales. L'amélioration projetée doit pallier la fragilité de l'écosystème agricole constitué par les sept (7) millions d'hectares actuellement sous culture par une exploitation restauratrice de la fertilité des sols et moins consommatrice d'espace, l'érosion hydrique, l'érosion éolienne et la désertification. Dans le même ordre d'idées, la zone pastorale du Nord et les terres réservées aux pâturages en zones agricoles, doivent faire l'objet d'une exploitation durable les préservant de la dégradation et de la désertification.

La préservation et la mobilisation des importantes ressources en eau de ruissellement, de surface et souterraine permettra d'assurer l'essor des productions agro-sylvo-pastorales et l'approvisionnement des populations en eau potable.

La préservation de la diversité biologique végétale et animale et la sauvegarde des ressources génétiques, véritables richesses devrait contribuer à l'amélioration du patrimoine agricole, sylvicole et pastoral, tant par une forte sensibilisation au plan national que dans le cadre de la coopération scientifique et technologique internationale.

Le renforcement des mesures d'adaptation aux changements climatiques devra être assuré notamment par la mise au point et le transfert de technologies non polluantes et respectueuses de l'environnement, le renforcement des capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion de données, et la conduite d'actions en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population sur les dimensions des changements climatiques.

Cependant, il y a lieu de noter la faible évaluation de la valeur économique de plusieurs produits (Moringa, Oignons "Violet de Galmi", Gomme Arabique, Lattes de rôniers, Produits halieutiques, etc.) pourtant bien prisés localement et dans une bonne partie de l'Afrique.

Aussi, le processus de planification ne prend pas largement en compte la valeur de la diversité biologique.

Afin de combler ces lacunes, il est envisagé dans la nouvelle stratégie d'entreprendre des études pour la prise en compte de la valeur de la DB.

Objectif 3 : *D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales*

Plusieurs textes de lois ont été pris au Niger dans l'objectif de la conservation de la diversité biologique. Mais, force est de constater que certains de ces textes favorisent la destruction de la faune. C'est le cas de la loi n°98-07 du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune notamment en ce qui concerne les redevances. A titre illustratif, la taxe d'abattage et de capture de la grande outarde arabe n'est que de 20.000 FCFA pour les résidents et 35.000F CFA pour les non résidents.

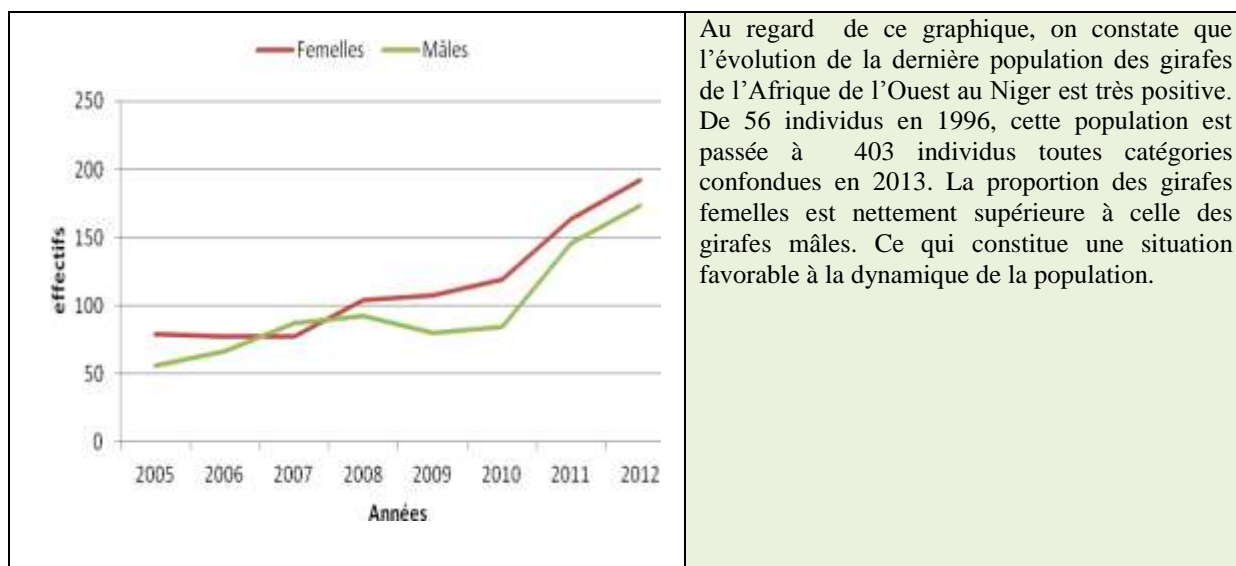
La tendance actuelle est la prise en compte progressive des mesures incitatives dans les textes afin de réduire au minimum et /ou d'éviter les impacts défavorables, en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. C'est dans cette lancée que le Gouvernement envisage d'adopter un décret sur la promotion de l'utilisation du gaz butane, qui s'il est appliqué permettra sans aucun doute la diminution de l'utilisation de bois comme source d'énergie, et du coup la pression sur la diversité forestière.

Objectif 4 : *D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.*

Depuis le quatrième rapport, plusieurs actions ont été menées pour une meilleure conservation de la diversité biologique afin d'atteindre les objectifs d'Aïchi. A titre illustratif, des mesures

de conservation prises dans la zone girafe ont permis l'amélioration des effectifs des girafes (voir encadré 4)

Encadré 4 : Evolution des effectifs des girafes dans la zone de Kouré



A partir de 2011, le Niger s'est lancé dans un processus nouveau de planification à court, moyen et long termes. Dans cette dynamique, il a élaboré et adopté un Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG 2011 - 2012), puis le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012 - 2015) et le Plan Décennal sur les Modes Consommation et de Production Durables (MCPD). Ces documents servent de socle à la « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive » (SDDCI, 2035) en cours d'élaboration.

Le Plan de Développement Economique et Social intègre d'ores et déjà les concepts afférents aux Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD). En effet, parmi les onze (11) principaux résultats stratégiques du PDES, huit (08) englobent un potentiel d'activités pourvoyeuses d'initiatives concrètes en matière des MCPD, à savoir :

Crédibilité des institutions démocratiques et républicaines: la bonne gouvernance, notamment la transparence, dans l'exploitation des ressources, sera renforcée afin d'accroître la mobilisation des ressources internes en vue du financement de l'agenda prioritaire du développement économique et social à partir des revenus dégagés par l'industrie minière et pétrolière

Amélioration significative du niveau de développement social : en assurant un meilleur accès des populations aux services sociaux de base et en mettant en œuvre une politique de protection sociale avec un plan d'action approprié pour les populations les plus vulnérables.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle : par l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques et l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et nigériens.

Croissance économique, forte, soutenue, inclusive et créatrice d'emplois : par l'amélioration de la compétitivité.

Intégration des jeunes dans le circuit économique : notamment par le développement des emplois générés par la croissance économique et l'accès des jeunes à ces emplois, la

promotion de l'entrepreneuriat, le développement de la qualité de l'enseignement général, technique et professionnel et la valorisation du rôle de l'enseignant au sein de la société. La formation, professionnelle, technique et universitaire, sera de ce fait un cadre adéquat pour l'appropriation des MCPD par les jeunes générations.

Préservation et gestion durable des ressources environnementales : par l'inversion des tendances à leur dégradation et le renforcement des mesures d'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques.

Atténuation des inégalités inter et intra régionales : en veillant à l'équilibre des rapports entre les villes et les campagnes et en soutenant l'émergence des pôles régionaux de développement.

Maîtrise des leviers de la croissance démographique et ce au regard du taux de croissance qui est l'un des plus élevé.

Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites

Les habitats naturels sont dégradés et la tendance est à la surexploitation excessive notamment l'avancée du front agricole, la dégradation des berges, la surpêche, les pollutions diverses, le surpâturage et l'urbanisation croissante.

Pour pallier cet état de fait, le Niger a élaboré et met en œuvre depuis 2012 une stratégie dénommée « Initiative 3N, les nigériens nourrissent les nigériens pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durables » dont l'objectif est « *Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes* ».

La mise en œuvre de l'i3N repose sur cinq axes stratégiques :

Axe 1: Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Axe 2: Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires.

Axe 3: Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes.

Axe 4: Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens.

Axe .: Création d'un environnement favorable pour la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

L'i3N vient ainsi comme un catalyseur de la transition technologique en créant les conditions appropriées pour accroître significativement et durablement la productivité des systèmes de productions agro-sylvopastorales et halieutiques. Il s'agira pour cela d'investir des ressources conséquentes pour :

- la récupération et l'aménagement des terres agricoles par des travaux de CES/DRS, des travaux de redressement de la fertilité des sols et autres types d'intervention afin d'inverser leur tendance à la dégradation.
- la préservation et l'accroissement du potentiel de production des formations forestières, le développement des filières forestières, la création d'aires protégées et de réserves de faunes. Il s'agira également de mettre à l'échelle les bonnes pratiques de lutte contre la dégradation des terres et de gestion de la diversité biologique.

En termes de cohérence avec la stratégie nationale sur la DB deux (2) axes stratégiques concernent cet objectif ; il s'agit :

- Axe 1 : Amélioration et développement des outils de gestion des aires protégées ;
- Axe 3 : Exploitation durable des espèces et des écosystèmes.

Objectif 6 : *D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres*

Il existe actuellement peu de données concernant le stock de poissons vivant dans des milieux aquatiques sains. Cependant, la production nationale de poisson frais varie d'une année à une autre (figure 6).

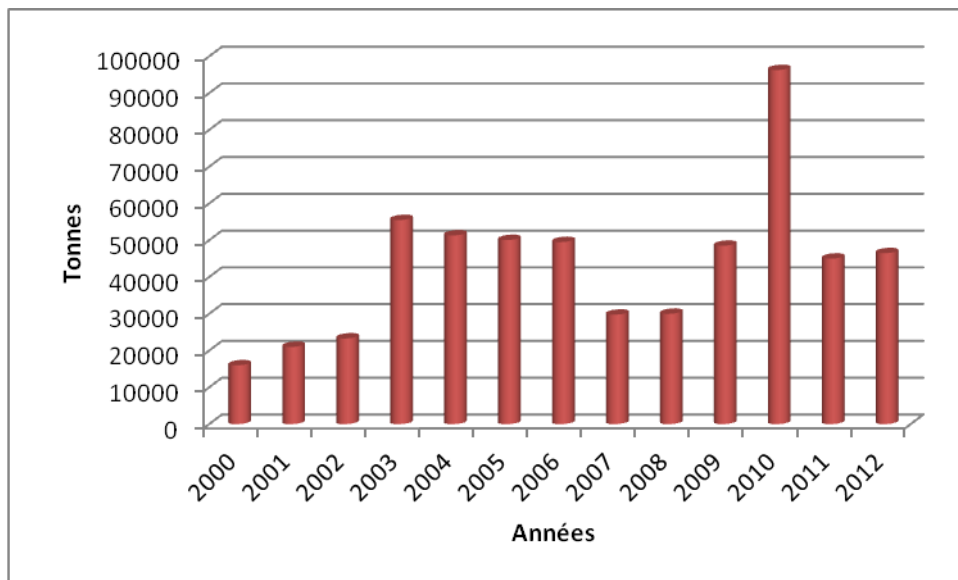


Figure 6 : Evolution de la production nationale de poisson frais de 2000 à 2012

Il est ainsi prévu de déterminer la proportion des cours et plans d'eau mis en valeur dans le domaine piscicole et le stock de poissons au Niger pour le besoin de la réalisation du bilan alimentaire. D'autres actions ont été menées notamment :

- le renforcement des capacités en ressources humaines (recrutement des spécialistes en pêche et aquaculture) et en infrastructure (création d'une direction nationale de la pêche et de l'aquaculture);
- la promotion de la participation de la population pour une meilleure gestion de l'eau et des ressources aquatiques;
- l'adoption de l'Ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant code de l'Eau
- l'aménagement des bassins versants de certaines mares (Tabalak, Guidimouni, Madarounfa) et cuvettes (Mainé Soroa et Gouré) et traitement des koris.
- l'intensification de la pisciculture extensive (empoissonnement des mares).

Objectif 7 : *D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique*

Malgré l'état de dégradation généralisée des aires protégées, on observe des signes encourageants de reprise du fait de la régénération naturelle et de la surveillance. Par exemple, au niveau de la réserve de Gadabédji, dans le cadre du projet Antilopes Sahélo Sahariennes (ASS) dont l'une des actions consiste à la réintroduction d'espèces, et de la réserve de l'Air Ténéré suite aux différentes actions du Programme d'appui à la Cogestion des Ressources de l'Air et du Ténéré (COGERAT).

D'autres réponses urgentes pour pallier cette dégradation ont été apportées notamment :

- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Actions pour la Diversité Biologique (SNPA/DB) ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale sur la conservation de la faune sauvage
- la préservation et l'accroissement du potentiel de production des formations forestières, le développement des filières forestières, la création d'aires protégées et de réserves de faunes. il s'agira également de mettre à l'échelle les bonnes pratiques de lutte contre la dégradation des terres et de gestion de la diversité biologique.
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Pêche et l'Aquaculture ;
- la création de nouveaux corridors et zones protégées à travers le projet « Fauna Corridors » ;
- la mise en œuvre d'un Programme national de restauration et de récupération des terres dégradées;
- l'adoption des textes d'application de l'Ordonnance n° 2010-29/PCSRD/MAG/EL du 20 mai 2010 relative au pastoralisme;
- le renforcement des capacités en ressources humaines (recrutement des spécialistes en pêche et aquaculture) et en infrastructure (création d'une direction nationale de la pêche et de l'aquaculture);
- la promotion de la participation de la population pour une meilleure gestion de l'eau et des ressources aquatiques;
- l'aménagement de bassins versants de certaines mares (Tabalak, Guidimouni, Madarounfa) et cuvettes (Maïné et Gouré) et traitement des koris.

Les perspectives de développement forestier envisagent de mettre sous aménagement plus de deux (2) millions d'ha pour les populations riveraines des forêts (PFN, 2010) à l'horizon 2020.

Dans les parcs agroforestiers, des récentes études conduites ont révélé une densité des grands arbres de 40 à 60 pieds/ha et de 20 à 100 pieds d'arbres à l'hectare pour des arbres et arbustes dans certaines régions à pluviométrie variant entre 400 et 600 mm par an. L'importance des arbres régénérés dans les champs dépasse de loin les plantations artificielles effectuées au Niger depuis l'indépendance (Tappan, 2009).

Objectif 8 : *D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction éco-systémique et à la diversité biologique*

Le constat sur l'état des écosystèmes fait ressortir une accentuation de la pollution des plans d'eau due à l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture et les rejets industriels. Pour y remédier, le Niger a adopté en avril 2010 l'ordonnance 2010-09 portant code de l'eau et ses textes d'application.

En son article 10 le code stipule que: « l'eau est un bien écologique et que sa préservation est d'intérêt général, et que chacun doit contribuer à assurer sa conservation et sa préservation ». Il poursuit à l'article 51 "à l'intérieur des périmètres de protection rapprochés, les dépôts, les installations et les activités de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité de l'eau ou à la rendre impropre à tout usage sont interdits ou réglementés".

Il est par ailleurs institué la création de stations d'épuration des eaux usées, au sein des hôpitaux nationaux, des hôtels et des industries ainsi qu'un suivi physico-chimique de la qualité des eaux.

Objectif 9 : *D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces*

Les espèces exotiques envahissantes sont identifiées mais les voies d'introduction ne sont pas maîtrisées. Cette non maîtrise se justifie par la faiblesse du cadre réglementaire et du dispositif de contrôle de pénétration et de dissémination des espèces envahissantes. Plusieurs sources évoquent les conséquences des espèces envahissantes exotiques sur la biodiversité autochtone, ce qui justifie le renforcement du cadre politique et juridique existant.

A titre expérimental des institutions de recherche utilisent certaines plantes envahissantes pour produire du compost et fabriquer du biogaz ou mettre au point des blocs multinutritionnels. Au niveau du ministère en charge de l'Environnement l'accent est mis sur la lutte biologique et mécanique au détriment de la lutte chimique pour faire face aux effets néfastes des espèces envahissantes.

Objectif 10 : *D'ici à 2020, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement (Non applicable au Niger).*

Objectif 11 : *D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin*

De nombreuses actions ont été entreprises en vue de la conservation, la protection et la création des aires protégées. Il s'agit de la création de la réserve naturelle de Termit Tin Toumma (RNNTT) d'une superficie de 9,7 millions d'ha. S'agissant des zones humides, plusieurs actions sont entreprises pour leur gestion durable. Ces actions sont essentiellement, l'approche de cogestion des aires protégées et des zones humides en rapport avec les communautés locales.

Objectif 12 : *D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu*

L'élevage non conventionnel des espèces menacées de disparition comme les Autriches est développé sur au moins quatre (4) sites. En outre, le Projet Fauna Corridors envisage la réintroduction de l'espèce *Oryx algazelle*.

Objectif 13 : *D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique*

Plusieurs espèces en voie de disparition sont identifiées (exemples: *Addax nasomaculatus*, *Bos taurus*, *Boswellia odorata*, *Tretraodon fahaka*) seulement il manque des outils précis pour leur protection et leur conservation. Des efforts sont entrepris pour initier des actions de conservation et de protection des espèces menacées en vue d'assurer une gestion durable de ces derniers à travers la création et l'entretien des banques de gènes de plus de 5000 entrées dont 4000 des principales cultures : mil, sorgho et niébé.

A cela s'ajoute la conservation d'au moins 31 espèces cultivées et quelques espèces à valeur économique comme *Moringa oleifera*, *Phoenix dactylifera*, *Lawsonia inermis* et l'existence de nouvelles variétés plus tolérantes au stress hydrique.

Tous les efforts risquent d'être anéantis par l'insuffisance de plans et de programmes ambitieux de conservation *ex-situ* de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage ou domestiques, de la pression anthropiques (feux de brousse, métissage, braconnage, pâturage illégal, usage abusif de produits chimique, etc.) et des changements climatiques (baisse de la pluviométrie, sécheresses, mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace, température extrême, etc.) , en dépit de l'existence des documents de politiques et stratégies ayant pris en compte la biodiversité.

Objectif 14 : *D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables*

Des efforts de restauration et d'aménagement ont été entrepris dans l'optique de tenir compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables à travers notamment :

- l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts, des savanes boisées et des systèmes agroforestiers traditionnels ;
- la création de la Réserve Naturelle Nationale de Termit Tin Toumma de 9,7 millions d'hectares ;

Objectif 15 : *D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification*

Plusieurs actions de conservation et de restauration des écosystèmes ont été menées. Il s'agit de :

- l'institutionnalisation de la fête de l'arbre le jour de la commémoration de l'indépendance nationale (3 août) en vue entre autres d'accroître le couvert forestier;
- le renforcement des puits de carbone à travers le reboisement, la régénération naturelle assistée et l'aménagement des forêts ainsi que les parcs agroforestiers pour améliorer la résilience des écosystèmes;
- la mise en œuvre du projet "Biocarbone" avec une plantation de 8 000 ha de *Acacia senegal* et *Acacia seyal*;

- la récupération des terres dégradées dans les zones agro pastorales;

Objectif 16 : *D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale*

Le Niger a signé le protocole de Nagoya le 26 septembre 2011 et la phase de ratification est en cours. Il est aussi envisagé d'élaborer la stratégie et des textes juridiques sur l'Accès aux ressources génétiques et de créer le cadre institutionnel et administratif y afférent.

La Stratégie Nationale et le Plan d'Action sur la diversité Biologique 2013 prend en compte l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Plusieurs activités allant dans ce sens sont déjà en cours. On peut citer entre autres :

- la mise en œuvre du Plan Directeur en Médecine Traditionnelle (PDMT) ;
- les travaux phytochimiques sur les espèces médicinales ;
- le renforcement des Capacités des Acteurs de la Recherche et des Détenteurs de savoir faire traditionnel.

Objectif 17 : *D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique*

La SNPA/DB actualisée sera adoptée par le Gouvernement au cours de l'année 2014. Elle sera mise en œuvre à travers des projets et programmes.

La diversité biologique a été prise en compte dans les autres secteurs comme le commerce, la santé, le tourisme et les finances. Les outils de mobilisation des ressources et de communication sont disponibles et mis en œuvre.

Objectif 18 : *D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.*

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont prises en compte dans les politiques et stratégies nationales notamment le Plan de Développement Sanitaire (PDS) 2011-2015 qui prévoit l'intégration de la médecine traditionnelle dans le système de santé par :

- la collaboration entre les services de santé et les tradithérapeutes dans la prise en charge des patients;
- l'intégration de la médecine traditionnelle dans le cursus de formation des écoles de santé.

Il est prévu aussi le renforcement de capacités des détenteurs des connaissances rationnelles en vue de l'élaboration de leur protocole communautaire.

Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées

Dans l'atteinte de l'objectif 19 d'Aïchi, plusieurs actions ont été entreprises :

- concertation entre les institutions de recherche et de formation ;
- formation scientifique et technique au bénéfice des professionnels au niveau des universités, centre de formation professionnelle et des écoles privées de développement rural ;
- création des réseaux des journalistes de l'environnement et de la GIRE
- élaboration et administration de modules d'information et de sensibilisation sur la diversité biologique ;
- célébration des Journées (biodiversité, Ramsar, Environnement, Désertification, Eau, Lait...);
- valorisation des résultats de la recherche sur la DB.

Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels.

Le coût global du plan d'actions de la SNPA/DB est estimé à 420,50 milliards de francs CFA. Le financement acquis s'élève à 116,16 milliards de FCFA. Cette situation fait apparaître un besoin de financement de l'ordre de 304,34 milliards de FCFA. Pour faire face à ce besoin de financement, la stratégie de mobilisation des ressources doit être impérativement mise en œuvre.

4.2. Appréciation du niveau de progrès du Niger par rapport aux OMD

A l'issue du sommet du Millénaire de septembre 2000 tenu à New York, 189 pays dont le Niger ont adopté la « Déclaration du Millénaire » traduite en huit (8) objectifs, 18 cibles et 48 indicateurs à atteindre à l'horizon 2015.

Au rythme actuel de progression des indicateurs, seuls les objectifs de réduction de la mortalité infanto juvénile, de scolarisation primaire et de réduction de la prévalence de certaines maladies se situent sur la bonne trajectoire.

La situation actuelle de l'évolution des OMD au Niger est la suivante :

- ✓ **OMD1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim)** : l'incidence de la pauvreté et la faim persistent fortement et ne laissent entrevoir une amélioration que dans le cadre de l'Initiative 3N ; Par rapport à la première cible, la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté qui était de 63% en 1993 est passée à 59,5% en 2008, soit une régression de 3,5 points de pourcentage en 15 ans. Si ces tendances globales observées se maintiennent, la proportion de pauvres se situerait en 2015 aux environs de 60% contre une cible de 31,5%, ce qui signifie qu'il est peu probable pour le Niger d'atteindre cette cible à l'horizon fixé.

Quant à la cible relative à la malnutrition, la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale est passée sous la crise alimentaire de 2005, à 44,4 % en 2006 avant de s'établir à 33,7% en 2009. Cette proportion est remontée à 40,6% en 2010 avant de s'établir à 38,5 % en 2011 contre une cible de 18% en 2015. Le maintien de la tendance de ce taux implique que l'atteinte de cet objectif sera hors de portée pour le Niger à l'horizon 2015.

- ✓ **OMD 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous)** : le niveau de scolarisation au primaire est en sensible amélioration, permettant d'entrevoir une atteinte de la cible de scolarisation pour tous en 2015, mais le défi de la qualité et du maintien dans le système reste d'actualité. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) a connu une amélioration conséquente sur la période 1990-2011 où il passe de 18 % à 67%. La projection de cet indicateur basée sur les tendances passées, estime le TNS à 82% en 2015. Cette évolution montre qu'en intensifiant les efforts, l'objectif pourrait être atteint à l'horizon 2015.
- ✓ **OMD 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)** : les progrès sont insuffisants en termes de réduction des inégalités des sexes et d'autonomisation des femmes malgré les avancées enregistrées, notamment en termes de réduction de la disparité fille/garçon à l'école et la mise en application de la loi sur les quotas dans les fonctions électives et nominatives.
- ✓ **OMD 4 (Réduire la mortalité infantile)**: les progrès doivent être consolidés en matière de réduction de la mortalité infanto-juvénile ; Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans passe de 318,2 enfants pour 1000 en 1992 à 130,5 pour 1000 en 2010, la cible étant de 106 pour 1000 en 2015. Quant à la mortalité infantile, elle passe de 121 pour 1000 en 1992 à 63 pour 1000 en 2010 pour une cible de 41 pour 1000 en 2015. Les tendances de ces deux indicateurs montrent que le Niger est en bonne voie pour atteindre les cibles fixées à l'horizon 2015.
- ✓ **OMD 5 (Améliorer la santé maternelle)**: la mortalité maternelle est encore trop élevée (proche de 6 pour mille naissances vivantes en 2010 contre une cible de 2 pour mille en 2015) et ne permet pas d'entrevoir une atteinte de la cible.
- ✓ **OMD 6 (Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies)**: d'importants progrès ont été enregistrés dans la lutte contre le VIH/SIDA, mais il persiste une forte mortalité liée au paludisme.
- ✓ **OMD7 (Préserver l'environnement)**: l'impact des changements climatiques et le poids des contraintes environnementales sur les ressources naturelles et l'économie nationale restent importants.
- ✓ **OMD 8 (Mettre en place un partenariat pour le développement)**: malgré les engagements internationaux pour accompagner les pays en développement, au Niger, les ratios de l'aide publique au développement sur le PIB ou du service de la dette sur les exportations montrent les difficultés pour le pays de tirer profit du partenariat mondial pour le développement. En revanche, il ressort une certaine amélioration en termes d'accès aux NTIC, avec le taux de pénétration de la téléphonie cellulaire qui est sur le point de dépasser en 2012, la cible retenue dans les OMD.

Les contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPA/DB concernent essentiellement les objectifs 1 et 7. Le niveau de cette contribution reste encore faible et dans le contexte nigérien la réalisation des OMD constitue un enjeu de taille. En perspective, la mise en œuvre du PDES contribuera à relever les défis liés aux OMD en veillant à combattre les goulots d'étranglement ayant retardé les progrès vers les cibles ces dernières années.

5. Appendices

5.1. Appendice I : Informations concernant la Partie établissant le rapport et la préparation du cinquième rapport national

A. Partie présentant le rapport

Partie contractante : République du Niger	
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD)
Nom et fonction du chargé de liaison	Dr Kamayé Maâzou, Secrétaire Exécutif du CNEDD
Adresse postale	BP 10193 NIAMEY
Téléphone	00227 20 72 25 59
Fax	00227 20 72 29 81 /0022720725517
Courriel	<i>biocnedd@intnet.ne</i>
CHARGE DE LIAISON POUR LE RAPPORT NATIONAL ((SI DIFFERENT DU PREMIER))	
Nom complet de l'organisme	
Nom et fonction du chargé de liaison	
Adresse postale	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
REMISE DU RAPPORT	
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	La Présidente du CNEDD, Directrice de Cabinet du Premier Ministre Madame Kané Boulama Aichatou
<i>Signature</i>	
Date d'envoi	

B. Processus de préparation du rapport national

Dans le cadre de la révision de la stratégie nationale et son plan d'action sur la diversité biologique et de l'élaboration du 5^{ème} rapport en la matière, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) , Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a mis en place une structure d'exécution composée d'un coordonnateur et d'une assistante. Les processus de révision de la stratégie et de l'élaboration du 5^{ème} rapport sont sous la supervision d'une Commission Technique multidisciplinaire dont les membres sont des institutions étatiques, la société civile, les médias les institutions de recherche et de formation, les représentants des communautés locales et les privés.

Le processus de préparation du 5^{ème} rapport fait partie de l'une des cinq composantes du projet et se résume comme suit :

1. Tenue d'une réunion d'information et de sensibilisation à l'intention des membres de la Commission Technique sur la Diversité Biologique élargie à des personnes ressources;
2. mise en place d'un comité de coordination des travaux d'élaboration du 5^{ème} rapport composé de deux (2) membres ;
3. identification des membres du groupe de travail par le comité de coordination et la coordination du projet en rapport avec les institutions concernées;
4. participation à l'atelier de renforcement des capacités sur l'élaboration des 5^{ème} rapports nationaux (coordonateur projet et Point Focal CBD) ;
5. élaboration des termes de référence des groupes de travail assortis d'un plan de travail;
6. relecture des documents de base pour l'élaboration du 5^{ème} rapport par les groupes de travail et identification des sources de données et d'informations pertinentes ;
7. organisation par le groupe d'experts d'une réunion de concertation pour définir la méthodologie de travail ;
8. envoi des correspondances aux institutions pour faciliter la collecte des données et informations par les experts;
9. tenue de six (6) réunions d'état d'avancement des travaux par le groupe des experts ;
10. validation interne des rapports des sous groupes ;
11. compilation et synthèse des documents élaborés;
12. validation du rapport provisoire par les membres de la CTDB;
13. validation du rapport par l'autorité ;
14. Envoi du rapport au secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique.

5.2. Appendice II : Autres sources d'information

ADAM G., 2006. La diversité biologique domestique animale au Niger et sa spécificité. Com. Ppt, diapositive 5 - 10.

CDB/PNUE, 2010. Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi, 2p

CNEDD/FEM/PNUE, 2013. Stratégie nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, 3^{ème} édition, version préliminaire, avril 2013,94p.

CNEDD/FEM/PNUE, 2012.Evaluation rapide des causes et des conséquences de la perte de la diversité biologique et mise en exergue des valeurs de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes ainsi que leur contribution au bien être humain, rapport final, juin 2012, 87p.

CNEDD/FEM/PNUE, 2012. Etat des lieux sur la prise en compte de la diversité biologique dans les politiques, stratégies, plans, programmes et rapports pertinents au Niger, août 2012, 100p.

CNEDD/FEM/PNUE, 2012. Définition des objectifs, des priorités et des principes sur la diversité biologique, novembre 2012, 22p.

CNEDD/FEM/PNUE, 1998. Stratégie et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, décembre 1998,116p.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 2012. Evaluation rapide des causes et des conséquences de la perte de la Diversité Biologique et mise en exergue des valeurs de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes ainsi que leur contribution au bien être humain, PROJET GFL/2328-2716-4C37-2250 UNEP 0783 ; Cabinet du Premier Ministre, septembre 2012, 92p.

Djibrim Oumarou, 2010. Contribution des pépinières privées à l'effort de reboisement et de la lutte contre la pauvreté dans la Communauté Urbaine de Niamey, 36p.

Djima Idrissou Tahirou, 2013. Les algues du fleuve Niger et des milieux humides connexes de l'ouest du Niger, thèse unique, spécialité phycologie, Faculté des Sciences et Techniques, Université Abdou Moumouni. Niamey Niger, 196 p.

Haut Commissariat à l'Initiative 3N, 2012. Initiative " 3N " pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durables "les Nigériens Nourrissent les Nigériens". Cadre stratégique et Coût estimatif des programmes de l'initiative pour la période 2012-2015. Avril 2012, 59p

Institut National de la statistique, 2011 Le Niger en Chiffres 2011 80p.

Mahamane A., Saadou M., Amadou O., Abdoulaye, Boubé M. & Zaman Allah M., 2011. Guide de planification d'inventaire forestier au Niger, DAF/R/RT, FAO, 32p.

MDA, 2008a. Etude de compétitivité de la filière viande, cuirs et peaux. Rap. Provisoire, PRODEX. P 23 – 44.

MDA, 2008b. Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC), période 2005/2007 - Résultats définitifs. Dimension Genre «Elevage sédentaire» Volume VII-A. P 15 – 17.

MDA, 2009. Rapport définitif du projet de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), P 6 – 8.

MEIA, 2008. Forum national sur la santé animale, 18p.

MH/E., 2013. Rapport National de l'enquête cadre sur la pêche artisanale continentale 2012

MSP, 2013. Rapport d'évaluation des progrès réalisés vers l'atteinte des OMD à la santé, 2011-2012

Saadou M., 1998. Evaluation de la biodiversité biologique au Niger : éléments constitutifs de la biodiversité végétale. Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

5.3. Appendice III : Mise en œuvre des programmes de travail et plans thématiques de la Convention sur la diversité biologique, ou des décisions de la Conférence des Parties concernant les questions intersectorielles.

Mise en œuvre des certaines décisions de la 11^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique par le Niger.

<i>Questions intersectorielles</i>	<i>Décision de la COP</i>	<i>Actions entreprises</i>	<i>Etat d'avancement</i>
Accès aux ressources génétiques	<ul style="list-style-type: none"> - Ratifier le Protocole - développer un cadre juridique et institutionnel ; - sensibiliser les acteurs sur l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et aux questions d'accès et de partage des avantages connexes ; - renforcer les capacités des communautés autochtones et locales, en mettant l'accent sur les femmes ; - Cartographier les acteurs compétents et de l'expertise existante pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. - Mobiliser de nouvelles ressources financières novatrices afin de mettre en œuvre de Protocole de Nagoya. - Mettre sur pied un mécanisme de coordination inter institutions - Promouvoir l'équité et la justice dans les négociations, par exemple la formation à négocier les conditions convenues d'un commun accord - Soutenir le développement de clauses contractuelles modèles. - Développer et mettre en œuvre les accords pilotes sur l'accès et le partage des avantages 	<p>signature du Protocole par le Niger le 26 septembre 2012.</p> <p>Engagement du processus de ratification du protocole :</p> <p>Organisation des sessions d'information et de sensibilisation des acteurs sur le protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres de la Commission Technique sur la Diversité Biologique - Les parlementaires membres de la commission Développement Rural de l'Assemblée Nationale du Niger ; - Les acteurs de la Société Civile et les hommes de médias <p>Révision des textes créant la CTDB pour tenir compte du Protocole de Nagoya sur APA</p>	<p>Processus en cours</p> <p>Processus en cours</p>
Espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> - assurer au niveau national une collaboration efficace entre les autorités nationales et les correspondants qui œuvrent pour la Convention sur la diversité biologique, la Convention internationale 	<p>Révision du texte créant la Commission sur la diversité biologique pour prendre en compte les points focaux des conventions en lien avec la diversité biologique</p>	<p>Le projet d'arrêté disponible</p>

Questions intersectorielles	Décision de la COP	Actions entreprises	Etat d'avancement
	<p>pour la protection des végétaux, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Commission du Codex Alimentarius, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,</p> <p>- lutter contre les menaces posées par les espèces exotiques envahissantes et,</p> <p>- appliquer pleinement toutes les normes en vigueur afin de lutter contre les risques associés à l'introduction d'espèces exotiques en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou en tant qu'appâts et aliments vivants;</p>	<p>Lutte mécanique contre la jacinthe sur le fleuve Niger et ses affluents</p> <p>Application de la loi sur la pêche notamment dans ses dispositions relatives à la surveillance des mouvements des espèces exotiques au niveau des frontières.</p>	
Initiative taxonomique mondiale	<p>-faire un rapport sur l'efficacité des activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de l'Initiative taxonomique mondiale dans les cinquième et sixième rapports nationaux à la Convention</p>	<p>Formation de trois enseignants chercheurs sur la taxonomie au Sénégal</p> <p>Organisation d'une journée d'information et de sensibilisation sur la taxonomie à l'intention des membres de la CTDB.</p>	<p>La taxonomie est comprise comme un outil indispensable pour une bonne gestion de la diversité biologique</p>
Conservation des plantes	<p>-Fournir volontairement des informations sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes</p>	<p>Création d'une Direction Nationale des Semences Forestières</p> <p>Augmentation de la couverture en aires protégées passant ainsi de 6,6 à 14,29% en 2012</p> <p>Promotion des techniques de gestion durable des ressources végétales à travers la régénération naturelle, le défrichage amélioré, l'élagage des arbres, le prélèvement des organes des plantes par les tradithérapeutes, encouragement de l'utilisation des foyers améliorés ;</p> <p>Réalisation de l'inventaire forestier national</p>	<p>Réalisés</p>

<i>Questions intersectorielles</i>	<i>Décision de la COP</i>	<i>Actions entreprises</i>	<i>Etat d'avancement</i>
Connaissances traditionnelles	entreprendre des activités de sensibilisation pour appuyer la ratification, l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais et l'application du Protocole, compte tenu de la stratégie décrite dans la recommandation 2/6 du Comité intergouvernemental;	<p>Organisation des sessions d'information et de sensibilisation des acteurs sur le protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres de la Commission Technique sur la Diversité Biologique - Les parlementaires membres de la commission Développement Rural de l'Assemblée Nationale du Niger ; - Les acteurs de la Société Civile et les hommes de médias <p>Etat des lieux sur les connaissances traditionnelles</p> <p>Identification de certaines espèces végétales en vue de leur valorisation dans le domaine de la santé</p> <p>Renforcement des capacités des tradipraticiens sur le protocole APA</p>	Processus en cours
Biosécurité	<p>Accélérer les initiatives et mettre en place les cadres administratifs et juridiques nécessaires pour s'acquitter des obligations au titre du Protocole</p> <p>Fournir des informations sur les difficultés rencontrées dans l'opérationnalisation des cadres de prévention des risques biotechnologiques</p> <p>Favoriser une plus grande utilisation du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, afin de promouvoir et de faciliter davantage la sensibilisation du public et l'éducation et la participation des parties prenantes intéressées en matière d'utilisation des organismes vivants modifiés</p>	<p>Elaboration d'un cadre national de biosécurité</p> <p>Mise en place d'une Commission sur la biosécurité</p> <p>Elaboration d'un projet de loi</p> <p>Acquisition et installation de matériels de laboratoire pour les analyses</p> <p>Formation des experts sur les différentes thématiques de la biosécurité</p> <p>Cadre juridique non adopté</p> <p>Mise en ligne des informations notamment les rapports nationaux</p>	

<i>Questions intersectorielles</i>	<i>Décision de la COP</i>	Actions entreprises	Etat d'avancement
Objectifs de 2010	mettre sur pied des mécanismes de participation à tous les niveaux afin de favoriser la participation pleine et entière des peuples autochtones et des communautés locales, des organismes de la société civile et de toutes les parties prenantes à l'application complète des objectifs de la Convention, du Plan stratégique pour la période 2011-2020 et des objectifs de la diversité biologique	<p>Nomination d'un Point Focal des communautés locales au titre de la convention sur la diversité biologique</p> <p>Les représentants des communautés locales et de la Société Civile sont bien représentés au sein de la Commission Technique sur la Diversité Biologique qui est une instance d'examen de toutes les questions relatives à la diversité biologique</p>	

Conclusion

Convaincu du rôle fondamental que jouent la diversité biologique et ses éléments constitutifs dans son développement économique, social, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique, et conformément à ses engagements nationaux et internationaux, le Niger a continué à placer au premier rang la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique.

Sous la coordination du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), le pays a pris, avec l'appui et la collaboration volontaire et engagée de tous les acteurs du domaine, plusieurs mesures techniques et politiques de conservation, d'utilisation et du partage de la diversité biologique. Ces mesures, dont les modalités d'application ont permis d'accomplir des progrès aussi bien dans le domaine de la conservation, de l'utilisation durable que du partage juste et équitable. Au niveau transversal, elles s'inscrivent parfaitement dans le cadre de l'atteinte des objectifs du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, seul cadre de référence du Niger, adopté par le gouvernement en 2011, et précisement de ceux relatifs à la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire.

Cependant, en dépit de tous les efforts consentis, la biodiversité continue à faire l'objet de nombreuses menaces qui sont d'ordre anthropique et naturel et dont les conséquences sont nombreuses et dommageables sur le bien être de la population nigérienne.

En conséquence, le Niger cherchera à soutenir davantage les efforts jusque là déployés afin de surmonter les innombrables insuffisances constatées et s'acheminer vers une mise en œuvre efficace du nouveau plan stratégique de la convention.

Aussi, des propositions d'amélioration sont proposées dans le cadre de la révision de la SNPA/DB. Ces propositions portent notamment sur le renforcement des actions d'information et de sensibilisation des acteurs, l'accès à l'information sur les technologies de gestion durable de la biodiversité et le renforcement des capacités à mobiliser les ressources.